

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(36^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 21 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Fixation de l'ordre du jour (p. 989).

2. Questions au Gouvernement (p. 989).

DECLARATIONS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR (p. 989)

MM. Roland Dumas, Jacques Chirac, Premier ministre.

SECTEUR PUBLIC DE LA TELEVISION (p. 990)

MM. Roland Dumas, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

DECLARATION GOUVERNEMENTALE RELATIVE A T.F. 1 (p. 991)

MM. André Laignel, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

PRIVATISATION ET STATUT DU PERSONNEL DE LA TELEVISION (p. 992)

MM. François Loncle, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

REDEVANCE (p. 993)

MM. Bernard Schreiner, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

PRELEVEMENT SUR LES RESERVES DE LA CAISSE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (p. 994)

MM. Jean-Pierre Roux, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ATTENTATS TERRORISTES (p. 995)

MM. Xavier Dugoin, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

CONGRES DE LA J.O.C. (p. 996)

MM. Dominique Perben, Christian Bergelin, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

MOYENS FINANCIERS ACCORDES AUX FORCES DE SECURITE (p. 996)

MM. Yvan Blot, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

SECURITE ET RENFORCEMENT DE LA PEINE DE SURETE (p. 997)

MM. Albert Mamy, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

SITUATION PREOCCUPANTE DE NOMBREUX ETABLISSEMENTS HOTELIERS (p. 999)

Mme Louise Moreau, M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme.

ENTRETIENS ENTRE LA FRANCE ET CERTAINS PAYS DU MAGHREB SUR LES PROBLEMES LIES A L'IMMIGRATION (p. 1000)

MM. Willy Dimeglio, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

SUBVENTIONS A S.O.S.-RACISME (p. 1001)

MM. Jean-Pierre Schenardi, Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

PROBLEMES A LA TELEVISION (p. 1001)

MM. Jacques Peyrat, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

AUGMENTATION DE LA PRIME DE RENTREE SCOLAIRE ET DES ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 1003)

Mmes Jacqueline Hoffmann, Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

SITUATION DES COTOREP (p. 1003)

MM. Jacques Roux, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

3. Rappel au règlement (p. 1004)

M. Bruno Gollnisch.

4. Ordre du jour (p. 1004).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 3 juin 1986. Je vais le lire lentement pour ceux d'entre vous qui veulent prendre des notes.

M. André Labarrère. C'est choquant !

M. le président. Je ne vois pas en quoi c'est choquant ! Cet après-midi, questions au Gouvernement.

Judi 22 mai :

A dix heures trente :

Projet de loi de finances rectificative pour 1986 ;

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion et vote sur la motion de censure.

Vendredi 23 mai :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente, lundi 26 mai, à seize heures et vingt et une heures trente, mardi 27 mai, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente, et mercredi 28 mai, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet de loi de finances rectificative pour 1986.

Judi 29 mai, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Vendredi 30 mai :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente, lundi 2 juin, à seize heures et vingt et une heures trente, et mardi 3 juin à seize heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

DECLARATIONS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. le président. La parole est à M. Roland Dumas. *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Roland Dumas. Vous comprendrez, monsieur le Premier ministre, que je m'adresse à vous, chef du Gouvernement.

Des incidents d'une exceptionnelle gravité *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)...*

M. Pierre Mauger. Exclamations dans l'assistance !

M. Roland Dumas. ...se sont succédé à quelques heures d'intervalle qui mettent en cause M. le ministre de l'intérieur, qui s'est d'ailleurs exprimé à ce sujet ce matin même sur une radio périphérique, ce qui justifie, à mes yeux, l'actualité de cette question.

Hier, à l'Assemblée nationale, M. le ministre de l'intérieur s'en est pris, en termes mensongers et injurieux, aux socialistes dans leur ensemble. *(Oh ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Henri Bouvet. A la S.F.I.O !

M. Roland Dumas. Ce matin, il a réitéré ses insultes en les dirigeant contre le parti socialiste *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* dont il a caricaturé le rôle avant la guerre...

M. Michel Colinat. Pendant cinq ans, nous nous sommes fait injurier !

M. Claude Labbé. Amnésique !

M. Roland Dumas. ...reprenant à son compte le procès que le gouvernement de Vichy a fait au Front populaire.

M. Louis Mexandeau. C'est une réédition du procès de Riom !

M. Roger Corrèze et M. René Couvelhès. La francisque !

M. le président. Mes chers collègues, je crois que l'Assemblée a intérêt à écouter les orateurs et à ne pas redonner un spectacle du genre de celui d'hier.

M. François Loncle. Vous auriez pu l'éviter !

M. Roland Dumas. Mesdames, messieurs, ni Léon Blum, déporté à Buchenwald, ni Pierre Brossolette, qui a fait à la France le sacrifice de sa vie, ni Jean Moulin, atrocement torturé avant de mourir, ni Georges Mandel, ...

M. André Rosinat, ministre chargé des relations avec le Parlement. Il était radical !

M. Roland Dumas. ...assassiné froidement, ni Pierre Mendès-France, évadé des prisons de Vichy pour continuer la lutte, ...

M. Xavier Deniau. Il y en a eu d'autres !

M. Roland Dumas. ...ni Gaston Defferre dont vous avez pourtant entendu l'éloge funèbre émouvant prononcé par M. le président Chaban-Delmas, ni tant d'autres dont les noms ont été emportés par l'histoire, mais restent gravés sur nos monuments, aucun ne s'est « couché devant l'ennemi ». *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

A ceux qui invoquent l'histoire, faut-il rappeler qu'en juillet 1940 l'essentiel des quatre-vingts parlementaires qui ont refusé les pleins pouvoirs à Pétain siégeaient à gauche de l'Assemblée d'alors ?

M. Jean-Pierre Balligand. Eh oui !

M. Roland Dumas. Et personne, dans nos rangs, n'a jamais prétendu que la Résistance nous appartenait ! Mais rien ne permet à d'autres de se l'approprier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

MM. Jean Uberschlag et Gabriel Kasperait. C'est ce que vous faites !

M. Roland Dumas. Elle est en effet l'héritage indivis de la nation, et le Général de Gaulle l'avait compris. Et sachez que ceux des nôtres qui se sont « couchés » devant les Allemands sont ceux qui sont tombés sous les balles des pelotons d'exécution nazis. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mauger. N'exagérons rien !

M. Roland Dumas. Comprenez, dès lors, monsieur le Premier ministre, que l'insulte faite à leur mémoire, comme à leur honneur, puisse être intolérable et qu'elle exige que nous sachions si vous vous déclarez solidaire de l'auteur de cette insulte qui exige une réparation.

Comment comptez-vous satisfaire à cette exigence ? *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le député, la lecture du compte rendu analytique officiel montre très clairement, si l'on est de bonne foi, que le ministre de l'intérieur a entendu dans le brouhaha général des paroles qu'il a comprises - à juste titre, j'étais dans son cas - comme des injures à son égard. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

De nombreux députés du groupe socialiste. Lesquelles ?

M. André Laignel. Donnez-en des exemples !

M. Alain Vivien. Quelles injures ?

M. le Premier ministre. Face à cette prise à partie, il a estimé nécessaire, et il a eu raison, de répondre à ses contradicteurs, sans d'ailleurs mettre en cause tel ou tel d'entre eux. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Loncle. Complice !

M. le Premier ministre. Vous savez mieux que quiconque, monsieur le député, que dans l'ambiance d'une séance passionnée il n'est pas toujours possible de distinguer les interpellateurs. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Il suffit de se reporter aux paroles prononcées par le ministre de l'intérieur à la fin de son intervention pour le comprendre et s'en convaincre.

M. Louis Mexandeau. Et ce matin à la radio ?

M. le Premier ministre. Il s'agit, en fin de compte, d'un incident fondé sur un malentendu. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Mexandeau. Ce matin à la radio, M. Pasqua a répété que le Front populaire avait conduit à la défaite et que Léon Blum était l'agent de la défaite. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le Premier ministre. Voulez-vous me laisser répondre ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Messieurs, écoutons M. le Premier ministre. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. le Premier ministre. Je n'aurai pas la cruauté, monsieur le député, de vous demander de bien vouloir vous reporter au compte rendu analytique d'une séance à laquelle j'assistais, et vous aussi probablement, qui a eu lieu le 16 septembre 1981 et au cours de laquelle le Premier ministre - de la France, bien entendu ! - ...

M. Pierre Forgues. Quel rapport ?

M. le Premier ministre. ... a proféré à l'encontre de l'opposition d'alors, et notamment du R.P.R., des injures...

M. Henri Emmanuelli. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... sans aucune commune mesure avec celles que vous avez entendues *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*...

M. Henri Emmanuelli et plusieurs autres députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... accusant l'ensemble des députés de l'ancienne opposition d'être des vichystes. *(« C'est faux ! C'est faux ! » sur les bancs du groupe socialiste. - Bruit.)*

M. Alain Vivien. Vous mentez !

M. François Loncle. menteur !

M. le Premier ministre. Je tiens, monsieur le député, à confirmer à la représentation nationale que le Gouvernement ne pratique bien sûr aucune forme de ségrégation...

M. Louis Mexandeau. Ce matin, Pasqua a repris les arguments qu'il avait employés hier !

M. le Premier ministre. ...entre ceux, tous ceux qui ont maintenu hautement et fièrement l'honneur de la République...

M. Louis Mexandeau. Au procès de Riom ?

M. le Premier ministre. ...et la liberté aux heures les plus sombres de notre histoire.

M. Alain Vivien. Vous avez choisi Pasqua !

M. Louis Mexandeau. Heureusement que certains connaissent l'histoire !

M. le Premier ministre. Nous savons parfaitement qu'ils appartiennent à toutes les familles politiques et spirituelles de ce pays,...

M. François Loncle. Arrêtez de mentir !

M. le Premier ministre. ...même si la date de leur engagement a pu varier. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Nul ne peut se prévaloir du monopole de la Résistance. Il s'agit de notre bien commun...

M. Alain Vivien. Dites-le à Pasqua !

M. le Premier ministre. ...que chacun, et ici plus qu'ailleurs, doit entretenir et respecter.

M. Alain Bonnet. Des excuses !

M. le Premier ministre. Je souhaite que la passion inhérente, hélas ! au débat parlementaire ne vous fasse pas oublier cette vérité historique sur aucun des bancs qui composent l'Assemblée. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Hou ! Hou ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Vivien. Pasqua, démission !

M. Louis Mexandeau. Pasqua a refait le procès de Riom ! *(Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. J'appelle chacune et chacun à la sérénité et à la tolérance. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Il y va de la dignité de l'Assemblée nationale !

M. Jean Beaufils. C'est hier qu'il fallait dire cela !

Une voix socialiste. Pasqua, démission !

SECTEUR PUBLIC DE LA TELEVISION

M. le président. La parole est à M. Roland Dumas, pour une seconde question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Des voix U.D.F. et R.P.R. Encore !

M. Roland Dumas. Ma question s'adresse encore à M. le Premier ministre, mais elle concerne le projet de privatisation de T.F.1.

M. Jean-Pierre Soisson. Vous êtes polyvalent !

Plusieurs députés socialistes. Vous aussi !

M. le président. Messieurs, veuillez vous abstenir de provocation ! L'Assemblée mérite mieux que cela !

M. Roland Dumas. Il y a exactement une semaine, le Gouvernement annonçait son intention de livrer aux intérêts privés la première chaîne du service public audiovisuel, T.F.1.

M. Roger Corrèze. Berlusconi !

M. Roland Dumas. Dans tous les propos tenus, dans toutes les explications données par les membres du Gouvernement qui se sont exprimés sur ce sujet, je n'ai pas entendu un seul argument justifiant pareille opération.

Vous voulez privatiser, semble-t-il par pure idéologie. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, sans même vous rendre compte que les pays modèles

auxquels vous vous référez habituellement, notamment la Grande-Bretagne, n'ont jamais entrepris de démanteler des chaînes publiques...

M. Roger Corrèze. Rigolo !

M. Robert-André Vivien. Vous n'y connaissez rien !

M. Roland Dumas. Attendez la fin de la phrase, monsieur Vivien !

...mais seulement d'adjoindre des chaînes privées.

Vous vous apprêtez donc à céder T.F.1. au nom du libéralisme,...

M. Roger Corrèze. On va nationaliser la cinquième !

M. Roland Dumas. ...et donc de la liberté, j'imagine, alors que vous savez, et que chacun sait ici, que, devenue privée, la première chaîne ne sera plus accessible par tous les Français en tous les points du territoire.

Au nom de quoi voulez-vous céder, brader T.F.1 aux intérêts privés comme s'il ne s'agissait pas d'une partie intégrante du patrimoine culturel de tous les Français constitué avec les quelque cinquante milliards de francs de redevance reçus par cette chaîne pour sa création et pour son entretien ?

M. Michel Péricard. Vous avez la vôtre : la cinquième !

M. Roland Dumas. Privatiser T.F.1, c'est, au moins pour les 30 à 40 p. 100 de téléspectateurs être pris en otages par une O.P.A. sur le service public. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Vous êtes bien en peine de justifier cette opération qui n'apporte aucune valeur ajoutée supplémentaire.

Ma question est simple, monsieur le Premier ministre : pouvez-vous citer un seul argument de nature à convaincre les Français du bien-fondé de ce projet ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le Président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Qui c'est ?

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous demande d'abord de bien vouloir excuser l'absence de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, qui rentre en ce moment même d'un voyage en Afrique où il représentait la France.

Monsieur Dumas, vous êtes mal placé pour tenir de tels propos car vous étiez membre du précédent Gouvernement, qui porte la responsabilité de la dégradation du service public. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je vais, pour répondre à votre souhait, monsieur le député, être très concret.

Premier exemple : la dégradation du service public, cela veut dire les charrettes de journalistes de 1981. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Dès votre arrivée, vous avez démis les directeurs de l'information et les chefs des services politiques. Nous ne l'avons pas fait.

M. Alain Vivien. Lamentable !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Deuxième exemple : la dégradation de la création audiovisuelle en France. Voilà un argument significatif ! De 1981 à 1984, monsieur le député, les heures de fiction diffusées à l'antenne sont passées de 479 h à 407 h soit 20 p. 100 de moins. *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste. Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Troisième exemple : l'invasion culturelle étrangère. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* De 1981 à 1984 - mesdames, messieurs les députés, n'avez pas peur de la vérité - la diffusion de films étrangers est passée de 315 à 537 heures, soit 70 p. 100 de plus. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Quatrième exemple : en créant la redevance sur les magnétoscopes, vous avez conduit à la régression d'un support culturel de première importance pour la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cinquième exemple : vous avez bradé la cinquième chaîne et vous avez porté atteinte au cinéma français. Sous prétexte de garantir le service public vous l'avez figé et condamné à une lente dégradation. *(Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous avez raté ce que vous vouliez faire. Vous avez raté la défense du service public et vous avez raté l'émergence d'un véritable secteur privé. *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

M. Alain Vivien. Lamentable !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, la privatisation, cela signifie un rééquilibrage entre le service public et le secteur privé. Aujourd'hui, sur un total de cent heures, un téléspectateur italien ou anglais regarde les chaînes publiques pendant quarante-cinq heures, un Japonais pendant quinze heures, un Américain pendant trois heures, mais un Français pendant plus de quatre-vingt-quinze heures. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Brune. Cela n'a rien à voir !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. La privatisation de T.F.1... *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mesdames, messieurs les députés, le brouillage, c'est T.D.F. ; T.D.F. applique la loi, et la loi est celle de la majorité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

La privatisation de T.F.1 - c'est une chance pour la France, pour les téléspectateurs, et nous faisons solennellement le pari que notre projet de loi aura pour conséquence l'amélioration des programmes de la télévision française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est une chance pour les contribuables car, pour la première fois dans l'histoire de la télévision, la redevance va diminuer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est une chance pour les journalistes, car le cordon ombilical va être enfin coupé entre l'Etat et la télévision.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Hersant ! Hersant !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Enfin, la privatisation de T.F.1. ne saurait être accomplie au détriment des intérêts de son personnel, *(Ah ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste)* à la compétence duquel je tiens à rendre hommage au nom de François Léotard et de moi-même *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Les droits des salariés seront préservés. La très large concertation à laquelle a donné lieu l'élaboration du projet de loi par le Gouvernement, concertation qui a associé toutes les organisations professionnelles, sera poursuivie. Et c'est à l'issue de cette concertation que les mesures sociales d'accompagnement seront définies.

Voilà, monsieur le député, des arguments pour la rénovation d'un secteur public fort et l'émergence d'un secteur privé créatif qui permettront à la France d'aborder victorieusement demain la guerre des images. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Zéro !

DECLARATION GOUVERNEMENTALE RELATIVE A T.F. 1

M. le président. La parole est à M. André Laignel. *(Huées sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. André Laignel. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Je veux m'exprimer avec beaucoup de calme. Je n'ai pas entendu, dans les propos de M. le secrétaire d'Etat, les vraies raisons du choix de la dénationalisation de T.F.1.

En revanche, monsieur le Premier ministre, un autre membre de votre Gouvernement m'a semblé être beaucoup plus clair et beaucoup plus explicite. Il a exposé, samedi 17 mai, la raison du choix de T.F.1 comme première chaîne à privatiser. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mes chers collègues, je crois qu'il serait utile que nous ayons tous ensemble une claire connaissance du dossier !

La raison qu'il a invoquée est que T.F.1 est - je cite et j'ouvre les guillemets - « la télévision la plus socialiste, la plus pourrie économiquement et socialement »... (*Hou ! Sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il a, par ailleurs, à l'appui de sa démonstration, fait part de son étonnement de la présence de M. Polac sur cette chaîne. Partagez-vous, monsieur le Premier ministre, cet étonnement, et pensez-vous digne de livrer à la vindicte M. Polac, accusé ni plus ni moins par le même membre de votre gouvernement de « cracher sur la majorité et sur le Gouvernement » ?

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. André Laignel. Approuvez-vous, monsieur le Premier ministre, cette dialectique de la délation ?

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas de la délation, c'est la vérité !

M. André Laignel. Avez-vous adopté, monsieur le Premier ministre, ces mêmes critères diffamatoires à l'égard de l'ensemble du personnel de cette chaîne dans votre choix de privatiser T.F.1 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication. (*Huées sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Messieurs, dois-je vous rappeler que les questions au Gouvernement sont toutes adressées au Premier ministre, qui répartit les réponses entre les ministres. (*Bruit.*)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roland Nungesser. Avant, il n'y avait que Labarrère pour répondre !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je voudrais rappeler que la déclaration à laquelle vous faites allusion est une déclaration privée et non pas une déclaration publique. (*Exclamations et applaudissements ironiques sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les propos rapportés ont été, involontairement ou non, profondément déformés. Jean-Jacques Descamps a simplement dit : « Je m'étonne des attaques systématiques de M. Polac contre le Gouvernement. » C'est un jugement de citoyen, c'est un jugement que beaucoup partagent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Jean-Jacques Descamps a ajouté que le système de nomination des membres de la Haute autorité était exclusivement politique. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, tous les membres de la Haute autorité ont été désignés par les autorités politiques, le Président de la République, le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale.

M. André Labarrère. Vous attaquez Poher ! C'est scandaleux !

M. André Laignel. Vous attaquez le président du Sénat !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. C'est pour cela que dans notre projet de loi nous voulons équilibrer cette représentation politique par trois magistrats issus des trois grandes juridictions : Conseil d'Etat, Cour des comptes et Cour de cassation dont l'indépendance n'est plus à prouver. (*Bruit.*) Nous donnerons à ces six personnes le pouvoir d'en coopérer en toute indépendance trois autres, choisies en raison de leur expérience professionnelle.

Enfin, je voudrais dire que M. Descamps a prononcé la phrase suivante : T.F.1 est, des deux grandes chaînes nationales, la plus mal en point financièrement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Vivien. C'est lamentable !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. C'est évident, tous les chiffres le prouvent ! Tout cela, monsieur le député, révèle une volonté d'exploiter l'inquiétude des salariés de T.F.1, d'attiser les mécontentements à des fins partisans et politiques.

M. Alain Vivien. Adressez-vous au journal *Le Monde* !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Je crois qu'il faut raison garder et ne jamais oublier les objectifs de cette réforme : premièrement, couper le cordon ombilical entre l'Etat et la télévision (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Rires sur les bancs du groupe socialiste*) ; deuxièmement, moderniser l'audiovisuel pour faire face à la guerre des images et donner à la France la place qui doit toujours être la sienne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauger. M. Descamps a eu raison !

M. André Labarrère. Il a attaqué Poher ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

PRIVATISATION ET STATUT DU PERSONNEL DE LA TÉLÉVISION

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le président, je n'en avais pas l'intention initialement, mais comme M. le secrétaire d'Etat, M. de Villiers, dit des vérités que toute la France doit entendre, et notamment des propos de censure, c'est à lui que je vais poser ma question qui porte sur le même sujet que les précédentes.

M. le président. Monsieur Loncle, je viens de rappeler que les questions s'adressent toutes au Premier ministre, qui répartit les réponses.

M. François Loncle. Je souhaite que ce soit le même membre du Gouvernement qui me réponde.

Si nous avons posé trois questions sur le même sujet, c'est que l'affaire est grave. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corrèze. Allons donc !

M. François Loncle. Notre collègue Roland Dumas a eu raison de le souligner, le service public de l'audiovisuel français appartient à la nation.

M. Roger Corrèze. Pas aux socialistes !

M. Jean-Claude Gaudin. Il est déficitaire !

M. François Loncle. Il est devenu, quoi que vous en pensiez, messieurs de la majorité, la garantie de l'indépendance, du pluralisme, de la recherche, de la qualité des programmes. Il est en concurrence avec les chaînes privées. Mais le service public, aussi et surtout, ce sont les personnels. Or rien n'est dit à leur sujet, sauf quelques phrases jetées en catastrophe par M. Toubon et par M. Léotard.

La braderie du patrimoine national est votre ligne de conduite. L'argent vous intéresse. Mais rien n'est dit sur les hommes et sur les femmes qui travaillent dans les sociétés nationales de télévision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qu'advient-il des journalistes, des techniciens, des artistes, des créateurs (*Interruptions sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)...

M. Michel Hannoun. Et des contribuables ?

M. François Loncle. ...tous opposés aujourd'hui à votre projet et auxquels vous n'avez songé à aucun moment ?

Nous sommes fondés à vous demander ce que vont devenir les personnels de T.F.1 privatisée - 1 492 salariés - et ceux de la S.F.P., de T.D.F. et, probablement, plus tard, de F.R.3 menacée elle aussi ? Qu'advient-il de leur emploi, du plein emploi dans ce secteur de pointe, des conventions collectives. (*Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et, en définitive, de leur liberté et de la liberté dans l'audiovisuel ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés... (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)

M. le président. Vous avez réclamé M. le secrétaire d'Etat, vous l'avez ! Je vous prie donc de l'écouter !

Plusieurs députés du groupe socialiste. On ne l'entend pas !

M. le président. Si vous ne l'entendez pas, c'est que vous ne l'écoutez pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*). Respectez le silence et vous l'entendrez !

M. Michel Delabarre. Comment l'écouter ? Il ne parle pas.

M. Robert-André Vivion. Il est mieux que Fillioud !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je veux bien vous répondre, à condition que vous ne coupiez pas le fil de mon propos par des interruptions publicitaires pour le parti socialiste. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je voudrais vous donner deux apaisements. Le premier concerne la concurrence entre un secteur public fort de référence et un secteur privé d'abondance d'images et de création.

Je souhaite relever un chiffre qui a été cité tout à l'heure : 50 milliards de francs de redevance. En fait, au cours des dix dernières années, le chiffre a été très inférieur, et si la première chaîne, T.F.1., a pu se développer et faire face à ses missions, c'est largement grâce à la publicité.

La publicité représente, face à une redevance de 900 millions de francs cette année, un peu plus d'un milliard et demi. Cela montre bien quelles sont les proportions.

Je note d'ailleurs que le téléfilm de M. Santelli qui va passer ce soir a été produit par un producteur délégué, la société Hamster, qui est une société privée. Il n'y a donc pas d'incompatibilité entre les deux. Le privé et le public peuvent coexister et s'entraider. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par ailleurs, si vous voulez bien me laisser terminer, je rappelle qu'il existe un code du travail dont l'article 122-12 oblige toute entreprise qui en reprend une autre à en reprendre le personnel. J'affirme donc très solennellement et très calmement que, naturellement, le personnel sera repris...

M. Alain Vivion. Demandez à Toubon, il a dit le contraire !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... et que tous ceux, toutes celles qui, depuis des années, travaillent dans cette chaîne, s'y dévouent avec passion et avec talent n'ont rien à craindre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

REDEVANCE

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. La privatisation de T.F.1, monsieur le ministre délégué chargé du budget, va avoir des répercussions économiques importantes sur l'équilibre qui existe aujourd'hui entre les médias.

N'oubliez pas, messieurs de l'opposition... (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Pardon, de la majorité, mais vous y reviendrez dans l'opposition ! (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Écoutons M. Schreiner !

M. Bernard Schreiner. Messieurs de la majorité, vous reviendrez en effet rapidement dans l'opposition si vous continuez à agir comme vous le faites actuellement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Solsson. Il n'a rien compris !

M. Bernard Schreiner. En tout cas, avec la loi du 29 juillet 1982 nous avons mis en place des libertés nouvelles dans l'audiovisuel. Les radios locales privées, les télévisions privées, le plan câble, sont notre œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous nous sommes toujours efforcés de maintenir un équilibre économique entre les médias, tout en permettant un certain nombre d'évolutions.

Or la privatisation à l'aveuglette de T.F.1 va détruire brutalement cet équilibre.

M. Roger Corrèze. Il a le vertige !

M. Bernard Schreiner. Elle risque d'être dangereuse pour l'ensemble des entreprises de communication et, en particulier, pour la presse écrite.

Vous partez du principe que la redevance permettra de régler les dépenses du service public-croupion que vous comptez maintenir. Or si la redevance, une des moins chères d'Europe, est aujourd'hui acceptée par l'opinion publique, c'est en raison de la qualité, de la diversité, c'est-à-dire du nombre de chaînes du service public.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Etes-vous certain, monsieur le ministre, que les téléspectateurs vont être aussi unanimes pour régler leur redevance si vous remettez en cause le service public dans sa diversité ?

Le fait de vouloir abaisser le montant de cette redevance...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Vous êtes contre ?

M. Bernard Schreiner. ... ne peut que renforcer un mouvement psychologique de refus de la part des téléspectateurs, ce qui posera alors des problèmes graves pour l'ensemble de l'architecture économique de l'audiovisuel...

M. Roger Corrèze. Provocateur !

M. Bernard Schreiner. ... mais aussi pour la presse écrite, en tout cas pour une certaine presse écrite.

Un calcul rapide montre que, dès l'année prochaine, si votre projet se réalise, il faudra près de 1,5 milliard supplémentaire de publicité pour remplacer la redevance de T.F.1. Et cette somme sera prise en grande partie sur le marché publicitaire de la presse écrite. Vous apprendrez vite, monsieur le ministre, qu'on ne détruit pas ainsi impunément des équilibres.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. La question !

M. Bernard Schreiner. Vous voulez supprimer les ordonnances d'août 1944. Vous voulez abolir la loi de 1984 qui constitue un pas en avant vers le pluralisme et la transparence. Avec la privatisation de TF1, vous mettez en place un autre garrot économique pour étrangler la presse...

M. Robert-André Vivion. Et la cinq ? Et la six ? C'est vous qui l'avez étranglée !

M. Bernard Schreiner. ... certes pas toute puisque, dans vos actions, tout concourt à ne privilégier qu'un seul groupe, qui fait d'ailleurs monter les enchères dans votre majorité, y compris pour T.F.1 : le groupe Hersant.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Berlusconi !

M. Pierre Mezard. La question !

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, comment comptez-vous assumer cette situation qui risque d'être très rapidement catastrophique pour l'évolution équilibrée des médias en France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le député, en matière de redevance mal acceptée, vous parlez d'or.

M. Raymond Douyère. C'est à côté du sujet !

M. le ministre chargé du budget. En effet, c'est en 1983 qu'un Gouvernement que vous souteniez a institué la redevance sur les magnétoscopes (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), redevance, d'une part, archaïque dans son principe puisqu'elle a freiné considérablement les ventes d'un appareil qui répond à la fois à l'attente des Français et au développement technologique (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Alain Vivion. Elle a freiné les ventes d'appareils japonais !

M. le ministre chargé du budget. ... et, d'autre part, si mal acceptée que, depuis deux ou trois ans, le service de la redevance reçoit chaque année - ce n'est un secret pour personne - plusieurs milliers de déclarations établies au nom de membres du précédent gouvernement. (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cette redevance sur les magnétoscopes, ainsi que l'a annoncé le ministre chargé de la culture et de la communication, sera donc supprimée dans le cadre de l'aménagement financier du régime de l'audiovisuel. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cette suppression n'aura pas d'incidence sur les finances publiques. En effet, le produit de la redevance sur les magnétoscopes atteint 900 millions de francs, tandis que le montant de la redevance télévision perçue par T.F. 1, et qu'elle ne percevra plus, naturellement, lorsqu'elle sera privatisée, atteint 880 millions de francs. Les deux sommes se compensent donc. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. Mais non, elles s'ajoutent !

M. le ministre chargé du budget. Quant au financement du secteur qui restera public, à titre définitif ou à titre transitoire, il sera assuré, tout d'abord, par des recettes publicitaires dans la limite d'un plafond qui sera fixé chaque année par la loi de finances et qui sera parfaitement compatible avec les possibilités du marché. Là comme ailleurs, vous avez souvent, messieurs les socialistes, une analyse malthusienne et rétrograde des choses. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, avec l'évolution des technologies, les possibilités du marché publicitaire en France sont beaucoup plus larges qu'on ne le pense, et cela dans le respect des intérêts de la presse écrite auxquels le Gouvernement veillera comme il se doit.

Par ailleurs, la redevance télévision à proprement parler sera abaissée dans une proportion qui sera déterminée dans le cadre de la préparation de la loi de finances initiale pour 1987.

M. Pierre Hortet. D'un tiers !

M. le ministre chargé du budget. Au total, la privatisation devrait donc se traduire par une baisse de l'ensemble des redevances versées par les usagers, par un développement des ressources publicitaires compatible avec les possibilités du marché et avec la protection des intérêts de la presse écrite, et - ce qu'on oublie souvent - par une gestion plus efficace du secteur public et privé de l'audiovisuel grâce au jeu de la concurrence.

Et permettez-moi de me référer à ce que disait tout à l'heure M. Dumas. En cherchant des raisons d'être à cette privatisation de la télévision, il en a oublié une : c'est tout simplement la volonté de passer de la gabegie financière à la bonne gestion. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous n'y connaissez rien !

M. Pierre Mazeaud. Taisez-vous Emmanuelli !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de rassemblement pour la République.

PRELEVEMENT SUR LES RESERVES DE LA CAISSE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Roux.

M. Jean-Pierre Roux. Monsieur le Premier ministre, je souhaite appeler votre attention sur la légitime inquiétude des élus locaux face au prélèvement de deux milliards de francs sur les réserves de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales prévu dans le projet de loi de finances rectificative pour 1986.

Plusieurs députés du groupe socialiste. (Très bien ! Très bonne question !)

M. Jean-Pierre Roux. Sans méconnaître les nécessités de la solidarité nationale, les élus locaux sont soucieux de soustraire une de leurs principales caisses prêteuses aux aléas de décisions qui leur échappent entièrement, mais dont les répercussions, à terme, peuvent être lourdes de conséquences pour les finances locales.

Ils ont déjà noté avec intérêt les déclarations de M. le ministre délégué, chargé du budget, selon lesquelles la mesure envisagée était le prélude à une refonte du statut de la C.A.E.C.L. allant dans le sens de sa modernisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Plusieurs députés socialistes. Ça promet !

M. Jean-Pierre Roux. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, me faisant l'interprète de mes collègues maires, je vous demande de faire connaître plus précisément à l'Assemblée les intentions du Gouvernement quant à l'évolution de la C.A.E.C.L. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un député socialiste. Cocu, mais content !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le député, pour bien apprécier le bien-fondé et les incidences du prélèvement de deux milliards de francs sur les fonds propres de la C.A.E.C.L. qui est prévu au collectif budgétaire que l'Assemblée examinera dans les prochains jours, il n'est pas inutile de citer quelques chiffres et, plus précisément, des fonds propres de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

L'ensemble des fonds propres, qu'il s'agisse des réserves facultatives, des provisions ou des résultats de l'exercice, est passé de 1 836 millions de francs en 1978 à 7 418 millions de francs en 1984, les comptes 1985 n'étant pas encore complètement arrêtés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En six ans, il y a donc eu une multiplication par à peu près quatre des fonds propres détenus par la C.A.E.C.L. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Je précise au passage, pour les députés de l'opposition, que ces fonds propres sont totalement improductifs pour la C.A.E.C.L. puisqu'ils sont placés pour une grande part auprès du Trésor. Ils ne profitent donc pas aux collectivités locales. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Proveux. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre chargé du budget. L'importance de ces fonds propres justifiait donc que l'on s'interroge sur l'évolution de la situation financière et du statut de la C.A.E.C.L. Voilà pourquoi, en accord avec M. le ministre de l'intérieur, nous proposons à l'Assemblée nationale et au Sénat d'effectuer ce prélèvement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'indique de manière tout à fait claire à l'intention de mes collègues élus locaux (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

J'ai l'impression qu'aujourd'hui souffle un vent de panique sur les bancs de la gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce sujet n'appelle pourtant ni véhémence ni passion, puisqu'il est technique !

M. Henri Emmanuelli. Ces réflexions sont déplacées !

M. le ministre chargé du budget. Telles sont donc les raisons pour lesquelles le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement cette disposition.

Je suis en mesure d'indiquer solennellement que ce prélèvement n'aura aucune incidence sur les prêts consentis aux collectivités locales, ni sur l'enveloppe de ces prêts - qui atteindra, comme prévu, 25 milliards de francs en 1986 - ni sur les taux de ces prêts qui sont liés à l'évolution des taux du marché, lesquels, grâce à la bonne politique économique et financière initiée depuis le 16 mars dernier (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*), ont baissé au cours de la semaine dernière, et notamment au profit des collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cela dit, ce prélèvement n'est pas une fin en soi ; ce n'est que le signe annonciateur d'une réforme plus approfondie de la C.A.E.C.L.

M. André Laignel. C'est le signe annonciateur de mauvais coups !

M. le ministre chargé du budget. Cette évolution du statut de la C.A.E.C.L. comportera un changement juridique, bien entendu, une désétatisation marquée de cet établissement public administratif, une meilleure osmose avec les collectivités locales qui doivent prendre davantage de responsabilité dans la gestion de ce qui est, d'une certaine manière, leur établissement prêteur et, bien sûr, dans des conditions à déterminer, une évolution du régime fiscal de la C.A.E.C.L.

Compte tenu de son importance, cette réforme de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales mérite une réflexion sérieuse, et elle ne pouvait être mise au point dans les très courts délais de préparation de la loi de finances rectificative.

M. André Lafgnel. Vous voulez privatiser la C.A.E.C.L. ?

M. le ministre chargé du budget. Cette question sera, bien sûr, abordée dans le cadre de la réflexion d'ensemble que M. le Premier ministre a demandée au ministre de l'intérieur et à moi-même de conduire sur les relations entre l'Etat et les collectivités locales. Un projet de loi sera élaboré et soumis au Parlement. Il sera préparé en étroite concertation avec toutes les institutions représentatives des élus locaux. C'est un engagement que je prends aujourd'hui au nom du Gouvernement. La réforme définitive sera élaborée en commun. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ATTENTATS TERRORISTES

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

Monsieur le ministre, la lutte contre le terrorisme constitue l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement. Le ministre de l'intérieur, le garde des sceaux ont fait paraître plusieurs communications sur la sauvegarde de la sécurité des personnes et des biens et, au sein de la majorité R.P.R. et U.D.F., nous nous en félicitons.

Nous nous en félicitons parce que ces précisions sont conformes aux engagements pris devant les électeurs et aussi parce que la montée du terrorisme, particulièrement dans notre pays, est devenue une triste réalité qui sensibilise de plus en plus nos concitoyens. Aujourd'hui, tout le monde est en situation d'être victime. Les victimes du terrorisme, ce sont de plus en plus des gens choisis au hasard par des tueurs qui frappent à l'aveuglette. Les cibles, ce sont les passants, les retraités *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, les mères de famille, et même des enfants. *(Mêmes mouvements.)*

Il semble aujourd'hui que la vie d'un innocent, cela paie plus que la peau d'un diplomate, d'un homme politique ou d'un responsable militaire. Le 5 mai dernier, ici même, se sont tenues les assises européennes contre le terrorisme, qui ont confirmé cette tendance. Le nombre des victimes anonymes a été multiplié par dix au cours des quinze dernières années.

A un moment où les membres d'Action directe qui ont bénéficié il y a quelques mois de remises en liberté gracieuse *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* sont de nouveau sur le territoire national prêts à agir et préparent de nouveaux attentats comme celui de la semaine dernière contre les installations d'Interpol à Saint-Cloud, pouvez-vous nous faire connaître, monsieur le ministre, les mesures que vous comptez prendre en matière d'indemnisation des victimes de tous les attentats terroristes ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie des finances et de la privatisation, chargé du budget.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Mesdames, messieurs, depuis quelques années...

Un député du groupe socialiste. Attention, Pasqua écoute !

M. le ministre chargé du budget. ... le traitement de ce pénible dossier des victimes d'attentats terroristes a été marqué du triple sceau de l'improvisation, de la négligence et

de l'imprévision. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Improvisation des décisions qui ont été prises au cas par cas, pour indemniser telles victimes et pas telles autres, sans aucune ligne de conduite et dans des conditions d'iniquité qui ne peuvent qu'engendrer ressentiment et amertume.

Négligence dans l'instruction des affaires, si bien que l'on compte aujourd'hui par dizaines les victimes du terrorisme qui attendent toujours, quelquefois depuis plusieurs années, le premier franc d'indemnisation en dépit des discours et des engagements solennels.

Imprévision, enfin, face à la montée du terrorisme. La seule mesure, prise sous la pression des événements et des associations de victimes d'attentat, a consisté à relever, onze jours exactement avant le 16 mars 1986, le plafond des indemnisations de 250 000 à 400 000 francs. Cela, naturellement, n'a rien réglé.

Dès le conseil des ministres du 23 avril - conseil au cours duquel M. le ministre de l'intérieur et M. le garde des sceaux avaient fait une communication sur les problèmes de sécurité - le nouveau Gouvernement a décidé de s'attaquer à ce problème.

Pour l'avenir tout d'abord - non pas un avenir éloigné, mais les semaines qui viennent - le moyen le plus rapide et le plus complet de réparer les préjudices corporels consiste à recourir aux assurances.

J'ai fait engager des pourparlers avec les compagnies d'assurances, et je tiens à rendre hommage à l'esprit d'ouverture dont elles ont fait preuve. Sans préjuger la mise au point définitive du système, je peux dire aujourd'hui qu'il apparaît possible de généraliser la couverture des risques d'attentat pour les préjudices corporels, comme pour les dommages matériels, par deux moyens :

D'une part, en prévoyant des clauses annexées aux contrats d'assurance les plus couramment souscrits par les particuliers - multirisques habitation, assurance incendie, assurance automobile ;

D'autre part, en permettant l'extension à la clientèle, pour les établissements qui reçoivent du public, des garanties accordées aux salariés par les polices d'assurance souscrites à leur intention.

Cela nécessite naturellement quelques décisions complémentaires, mais je pense que d'ici à quelques semaines 90 p. 100 de la population pourront être correctement couverts, à coût nul ou négligeable pour les particuliers.

Quant aux dossiers en cours, la ligne de conduite du Gouvernement a été extrêmement simple : les promesses, même si elles ont été faites par d'autres, doivent être tenues, et rapidement. Je ne peux pas ici entrer dans le détail de chacun des dossiers en instance, mais je citerai, à titre d'exemple, deux des mesures qui viennent d'être prises.

D'une part, j'ai signé la semaine dernière l'accord, qui n'avait pas été donné par mon prédécesseur, au règlement des indemnités à verser aux victimes de l'attentat d'Orly.

M. Henri Emmanuelli. Je demande à répondre, monsieur le président !

M. le ministre chargé du budget. Cela concerne une cinquantaine de personnes qui attendent depuis près de trois ans d'être indemnisées et qui devraient donc l'être au cours des prochaines semaines.

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. D'autre part, j'ai décidé de réexaminer le cas de certaines victimes qui ne peuvent à l'évidence obtenir une juste indemnisation de leur préjudice auprès des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions pénales.

Naturellement, toutes ces dispositions feront l'objet d'une large concertation avec les associations de victimes d'attentat.

M. Henri Emmanuelli. J'ai demandé à répondre, monsieur le président !

M. le ministre chargé du budget. Je rappellerai en terminant que toutes ces mesures ne constituent naturellement qu'un pis-aller. L'essentiel est de lutter contre l'insécurité et le terrorisme. Et la détermination du Gouvernement dans cette affaire est totale - il en a donné plusieurs manifesta-

tions. Cela correspond à l'attente de nos concitoyens face au terrorisme et à ses douloureuses conséquences. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

CONGRES DE LA J.O.C.

M. le président. La parole est à M. Dominique Perben.

M. Dominique Perben. Ma question s'adresse plus spécialement à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

J'ai observé, à travers la télévision et à la lecture de la presse écrite, le déroulement du congrès annuel de la J.O.C. - jeunesse ouvrière chrétienne. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*). J'ai noté, par la présence de personnalités politiques communistes et socialistes, par le contenu des interventions qui ont été relatées, un engagement politique résolu de cette organisation à l'intitulé confessionnel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai également observé que vous aviez, au dernier moment, décliné d'invitation que vous aviez reçue. Je souhaiterais que vous indiquiez à l'Assemblée nationale vote analyse d'une telle situation particulière...

M. Henri Emmanuelli. Question scandaleuse !

M. Dominique Perben. ... et, d'une façon générale, votre conception des relations qui doivent exister entre l'Etat et les diverses associations de jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le Gouvernement a une grande ambition pour la jeunesse de la France...

M. Gérard Collomb. Parlez-nous plutôt du F.N.D.S. !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. ... et cette ambition est très éloignée de toute position partisane. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. C'est déjà ce que vous disiez aux sportifs !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Le rassemblement annuel de la jeunesse ouvrière chrétienne, la J.O.C., auquel vous venez de faire allusion, s'est tenu dimanche dernier à La Courneuve.

M. André Labarrère. C'est un beau et grand mouvement ! N'attaquez pas la J.O.C. !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports devait être présent et participer à cette manifestation, et ce à un double titre : d'une part, pour y présenter officiellement ses actions et ses réalisations ; d'autre part, parce qu'il avait attribué à la J.O.C. une subvention annuelle supérieure à 800 000 francs, dont 200 000 pour l'organisation du congrès.

J'ai reçu de la J.O.C., jeudi dernier, une dépêche dont je vous livre les termes : « A l'exception du ministre de tutelle, seules sont invitées les forces politiques et syndicales de gauche. » (*Ah ? sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert-André Vivien. Scandaleux !

M. Pierre Mauger. C'est l'apartheid !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. J'ai immédiatement demandé des informations par courrier spécial. Je précisais, dans cette correspondance, qu'une telle attitude n'était pas conforme à nos ambitions pour la jeunesse.

Les organisateurs, en retour, m'ont de nouveau confirmé leur volonté de maintenir leur démarche sectaire et partisane. (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) J'ai alors décidé qu'il n'y aurait pas de représentation officielle du ministère à cette manifestation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Par ailleurs, cet incident me conduira à reconsidérer la subvention annuelle accordée à l'organisation en question. (*Bravo ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Plusieurs députés socialistes. Il faut la dissoudre !

M. le président. Continuez, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je pourrais donner d'autres exemples.

M. Guy Ducloné. Sectaire !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Quelques heures seulement après mon arrivée au ministère j'ai, de justesse...

M. Alain Vivien. Avant Malhuret ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. ... arrêté une subvention attribuée le 17 mars, le lendemain même des élections législatives, à une grande association du nord de la France.

M. Louis Maxandeu. Et vous, vous êtes un petit bonhomme !

M. François Loncle. « Pasqua la jeunesse » !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. La principale opération prévue au programme de cette association consistait à inscrire 1936 dans la mémoire de la jeunesse française ! (*Et alors ? sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Gabriel Kaapereit. Les responsables de la défaite de 1940 !

M. Louis Maxandeu. Léo Lagrange est mort pour la France !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Coût de l'opération : un million de francs, cent millions de centimes. Ne s'agit-il pas là d'un véritable détournement de fonds ? (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Désormais, toutes les aides publiques en faveur de la jeunesse encourageront les actions menées, sans exclusive aucune.

M. Louis Maxandeu. Même pour Léo Lagrange ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Il n'y a pas une politique pour la jeunesse de gauche et une autre pour la jeunesse de droite, il y a une politique pour la jeunesse de la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

MOYENS FINANCIERS ACCORDES AUX FORCES DE SECURITE

M. le président. La parole est à M. Yvan Blot.

M. Yvan Blot. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question concerne la politique budgétaire du Gouvernement en matière de sécurité publique.

Un député socialiste. La honte !

M. Yvan Blot. Le Gouvernement de la République a décidé d'engager une politique courageuse et sage d'économies budgétaires.

M. Jean Proveux. Godillot !

M. Yvan Blot. La rigueur des finances publiques est un élément essentiel de la politique de confiance qui permettra aux Français de retrouver peu à peu le chemin de la prospérité. La politique budgétaire du Gouvernement a prévu, notamment, une exception importante au principe de réduction des dépenses : il s'agit de la sécurité publique, et c'est sur ce point que portera ma question.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen inscrit solennellement la sûreté parmi les droits fondamentaux.

M. Alain Bonnet. C'est dangereux, ça !

M. Yvan Blot. La sécurité est, en effet, la première des libertés, conformément à notre tradition républicaine. Par ailleurs, l'insécurité frappe plus que proportionnellement nos compatriotes les plus modestes. Tout laxisme en la matière produit de graves injustices sociales. L'insécurité a été, avec le développement du chômage, l'injustice sociale majeure du socialisme, à laquelle il convient de mettre un terme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est pourquoi je demande à M. le ministre chargé du budget quels moyens financiers supplémentaires en personnels et en matériels seront accordés aux forces qui assurent la sécurité publique et qui exercent un métier difficile avec un dévouement auquel il convient de rendre hommage.

Je tiens, en effet, à rendre hommage ici même aux personnels de la police nationale, à la gendarmerie nationale ainsi qu'aux autres corps de l'Etat qui participent à la lutte contre l'insécurité.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Démagogue !

M. Yvan Blot. Il importe, monsieur le ministre, que l'Etat dégage des moyens supplémentaires pour faire respecter mieux que par le passé ce droit de l'homme essentiel qu'est le droit à la sécurité. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, dans le cadre de la meilleure utilisation des fonds publics - sur laquelle il y a beaucoup à dire, si j'ai bien compris ce que j'ai entendu précédemment - le Gouvernement présente au Parlement un collectif budgétaire qui, pour la première fois depuis bien longtemps, je crois, comporte un programme ambitieux d'économies, de l'ordre de 10 milliards de francs, et une réduction du déficit budgétaire.

M. Christian Pierret. Réduction factice !

M. le ministre chargé du budget. Trois secteurs, qui correspondent à trois priorités de l'action gouvernementale, ont non seulement été exonérés de cet effort d'économies, mais bénéficient de moyens nouveaux. Il s'agit, vous le savez, de l'emploi des jeunes, pour 4 milliards et demi de francs, de l'action en faveur de l'agriculture, secteur sinistré s'il en est *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* et de la sécurité. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

Vous avez, messieurs, la mémoire chatouilleuse, bien que fraîche, si je puis dire. *(Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Lors de la réunion du 23 avril 1986 du conseil des ministres, le Gouvernement a arrêté les grandes lignes des dispositions qu'il entend prendre pour améliorer la sauvegarde et la sécurité des personnes et des biens. Afin que les actes suivent les paroles, les moyens nécessaires ont été immédiatement mis en place à l'occasion du collectif budgétaire.

Je les rappelle rapidement : création de 500 emplois de gardien de la paix ; création de 420 emplois d'inspecteur de police ; recrutement dans la police nationale de 400 appelés qui seront employés non pas, comme je l'ai entendu ici ou là, à des tâches de maintien de l'ordre, mais à des tâches d'intérêt général entrant dans la mission de la police ; accroissement de la présence policière sur le terrain moyennant compensation financière.

M. Gérard Collomb. Vous allez recruter à T.F. 1 ?

M. le ministre chargé du budget. Je rappelle qu'aux termes d'un rapport établi en 1984 ou 1985 par l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur, l'horaire de travail hebdomadaire réel pour les personnels de la préfecture de police se situe aux alentours de trente-deux heures. Il nous a donc paru utile d'inciter ces personnels - à qui M. Blot a rendu un hommage auquel je m'associe - à accentuer leur présence sur le terrain grâce à une compensation financière. Celle-ci permettra d'augmenter de 2 500 équivalents-emplois le nombre de policiers effectivement présents dans nos rues.

Vient ensuite le renforcement des moyens de fonctionnement de la police pour accroître sa mobilité et faciliter sa tâche d'enquêtes et de surveillance.

Enfin, des crédits seront mis en œuvre pour l'émission informatisée des titres nationaux d'identité infalsifiables.

Au total, ce sont donc 245 millions de francs de crédits supplémentaires qu'il est proposé de mettre à la disposition de la police nationale par le collectif budgétaire.

De plus, le ministère de l'intérieur a été totalement exonéré de la mesure générale d'économies décidée pour l'ensemble des autres ministères en matière d'énergie et de carburants, mesure qui, si elle lui avait été appliquée, aurait représenté une annulation de crédits de 30 millions de francs.

Vous pouvez donc juger, monsieur le député, que le Gouvernement tient ses engagements, inscrit les moyens budgétaires nécessaires pour favoriser la lutte contre l'insécurité.

J'en terminerai d'un mot : les crédits, c'est bien, mais plus importante encore pour lutter contre l'insécurité est la volonté politique dont le Gouvernement, précisément, fait la preuve ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

SECURITE ET RENFORCEMENT DE LA PEINE DE SURETE

M. le président. La parole est à M. Albert Mamy.

M. Albert Mamy. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Le triple assassinat commis la semaine dernière par deux truands qui sortaient de prison, ou bien encore l'attentat terroriste de Cargèse en Corse ensanglantent l'actualité et sont là pour nous rappeler que la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme, comme la sécurité des personnes et des biens, sont des priorités.

M. François Lonclá. Ainsi, cela continue ?

M. Albert Mamy. L'arrestation toute récente d'un terroriste auteur de plusieurs attentats sur le sol français, ou bien encore la progression de l'enquête sur l'assassinat du juge Michel sont des succès incontestables, mais ils ne doivent pas faire oublier l'urgence du débat sur le renforcement de la peine de sûreté et les conditions de la politique carcérale, car les deux vont de pair.

Face à une opinion publique traumatisée, il faut savoir, en effet, être efficace sans qu'il y ait dérapage.

Les mesures qui ont été annoncées comportent un arsenal spécifique contre le terrorisme et de nouvelles dispositions pénales, en particulier la fameuse peine de trente ans.

Autour de la peine de trente ans s'est, en effet, instauré un débat qui concerne plus généralement l'univers carcéral. Comment concilier, mes chers collègues, à la fois sécurité, liberté des citoyens, raison, mais aussi réinsertion ? Nous savons qu'il n'est pas possible de promouvoir une peine d'emprisonnement excessivement longue si elle n'est pas en même temps modulée pour permettre à terme un espoir de réinsertion sociale.

En réalité, il faut éviter deux excès. Il faut rompre avec la politique antérieure de laxisme qui décourage la police, traumatise la population et favorise au bout du compte la délinquance. Tourmons donc le dos à cette politique laxiste. Mais il ne faut pas tomber dans l'excès inverse, c'est-à-dire la « boulimie sécuritaire » qui ferait reculer notre politique pénale de plus d'un siècle.

M. Roland Dumas et M. Henri Nallet. Très bien !

M. Bruno Gollnisch. Ce n'est pas sérieux !

M. Albert Mamy. Donc, notre action doit se situer entre ces deux pôles.

L'article 720, alinéa 2, du code de procédure pénale nous en donne la possibilité par l'application d'une peine de sûreté. Pendant la période couverte par cette peine, le détenu condamné ne peut, en effet, bénéficier des dispositions concernant la suspension de la peine, le placement à l'extérieur, la semi-liberté ou bien la libération conditionnelle.

Actuellement, la période de sûreté est limitée à la moitié de la peine, ou de quinze à dix-huit ans s'il s'agit d'une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité. Il suffit donc d'en allonger la durée, qui pourrait aller jusqu'à trente ans, selon la décision des jurés, avec possibilité d'une certaine souplesse sur les cinq dernières années.

L'avantage est double. On n'introduit pas dans notre code pénal une nouvelle peine, mais on se donne davantage de moyens pour lutter contre le terrorisme et le grand banditisme. Dans le même temps, on laisse une soupape de sécurité qui permet d'éviter la désespérance d'un détenu qui n'a plus rien à perdre.

Confirmez-vous, monsieur le garde des sceaux, le choix de l'allongement de la peine de sûreté dans le cadre de l'article 720, alinéa 2, du code de procédure pénale plutôt que l'instauration d'une nouvelle peine ?

Dans cette hypothèse, que prévoyez-vous pour aménager et améliorer les conditions de détention et la sécurité dans le cadre du renforcement de cette période de sûreté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, je dois d'abord vous remercier, puisque vous avez vous-même répondu à la question que vous m'aviez posée. (*Sourires.*)

M. André Labarrère. C'est normal !

M. le garde des sceaux. La solution que vous proposez, monsieur Mamy, vous la retrouverez dans le projet de loi qui sera bientôt soumis au Parlement.

Comment se présente le problème ?

Le Parlement a voté en 1981 l'abolition de la peine de mort. Cette décision n'appelle théoriquement pas de complément. En effet, en dehors de la mort, quelle sanction plus forte que la réclusion perpétuelle peut-on imaginer ?

En fait, il en va bien différemment, et, dans la pratique, deux cas se présentent : le cas le plus ordinaire - celui où le jury populaire condamne à la réclusion sans autre précision, ce qui implique automatiquement une peine de sûreté de quinze ans - et le cas particulier, c'est-à-dire une décision spéciale du jury qui peut porter la peine de sûreté à dix-huit ans. En réalité, les jurys populaires recourent très rarement à cette disposition.

Mais l'érosion ne s'arrête pas là puisque la chambre d'accusation, si elle est saisie par le juge d'application des peines, peut encore réduire la peine, à la seule condition que le condamné manifeste un « gage sérieux » - selon l'expression de la loi de réhabilitation.

A cet égard, je souligne que c'est par une loi de 1983 que le mot « sérieux » a remplacé le mot « exceptionnel » qui figurait dans une loi de 1978 élaborée par M. Peyrefitte, ce qui montre bien à quel point le Gouvernement précédent...

Mme Marie Jacq. Ça y est !

M. le garde des sceaux. ... a, de multiples façons - et ce n'est là qu'un exemple parmi bien d'autres - encouragé le relâchement dans l'application des peines. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gérard Collomb. Démagogue !

M. Alain Vivien. C'est faux, monsieur le garde des sceaux ! L'histoire retiendra le contraire !

M. Lionel Joopin. Regardez les statistiques, monsieur Chalandon !

M. le garde des sceaux. Il en résulte un grand vide entre l'ancienne peine capitale et les quinze ans qu'accomplit en fait actuellement un condamné à la réclusion perpétuelle.

Mon prédécesseur avait bien eu conscience de ce vide puisqu'il déclarait, à la tribune du Sénat, en 1981 : « Le problème fondamental de la définition d'une période éventuelle de sûreté et du régime qui doit l'accompagner, en ce qui concerne l'échelle des peines, sera examiné à l'automne. »

Les automnes ont passé, et toutes les autres saisons aussi, et rien n'est venu, si ce n'est que M. Badinter avait introduit dans son projet de code pénal une peine de trente ans, mais qui n'avait rien à voir avec le problème évoqué aujourd'hui puisqu'elle s'insérait entre la condamnation à perpétuité et les peines en vigueur.

Le Gouvernement, fidèle au programme qu'il a assumé devant sa majorité, a retenu le principe d'une peine incompressible de trente ans. C'est la théorie. Naturellement, il faut passer à la pratique. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb et M. Alain Bonnet. C'est difficile !

M. le garde des sceaux. Cela signifie qu'il faut renforcer la rigueur et mettre la barre plus haut, mais cela signifie aussi qu'il faut maintenir la souplesse telle qu'elle a toujours été prévue dans les lois et dont on a toujours fait preuve dans leur application. Et cela pour deux raisons essentielles, bien différentes l'une de l'autre. L'une est de caractère moral,

je dirai même philosophique : à partir du moment où la peine de mort n'existe plus, il faut que subsiste dans le cœur du prisonnier un minimum d'espoir.

M. Alain Bonnet. Vous en parlez à la légère !

M. le garde des sceaux. L'autre est purement pratique : les jurys populaires font en général ce qu'ils veulent et, si on leur impose une solution trop rigide, ils l'écartent en sorte de la contourner.

Un député du groupe socialiste. Car ils sont laxistes !

M. Alain Bonnet. Tout cela est bien alambiqué !

M. le garde des sceaux. D'où le système, que la Chancellerie a proposé au Gouvernement et que ce dernier a accepté, qui consiste, ainsi que vous le suggérez, monsieur Mamy, à porter la peine de dix-huit à trente ans, sans pour autant modifier la tradition française qui laisse à la chambre d'accusation, si elle est saisie, la possibilité d'accorder quelque remise de peine. Le Gouvernement proposera cependant au Parlement de fixer une barre, sans doute à vingt ans. Il appartiendra au Parlement d'en décider.

Vous avez, par ailleurs, évoqué, monsieur le député, les conséquences sur l'incarcération. Compte tenu du petit nombre de condamnés potentiels du fait de cette nouvelle peine, il n'y a pas lieu de modifier le système pénitentiaire. Cela conduira certes à quelques aménagements, mais certainement pas à la restauration de quartiers de haute sécurité. A cet égard, ce qui justifie à l'intérieur des prisons un traitement spécial pour certains, ce n'est pas la longueur de la peine, c'est le comportement, la « dangerosité » comme on dit des condamnés lorsqu'ils sont en prison.

Derrière cela se dessine un autre problème : comment rendre plus efficace une justice qui, chacun le sait, ne fonctionne pas comme elle le devrait ?

A cet égard, il faut, bien sûr, modifier quelques textes de loi pour permettre à la justice d'agir plus efficacement, mais il faut surtout rendre son fonctionnement plus efficace. Pour cela, il faut non seulement une volonté, mais aussi des moyens.

M. François Loncle. Tout ça, c'est de la blague !

M. le garde des sceaux. Depuis cinq ans, il y a eu un laxisme souhaité par les gouvernements précédents, qui, par toutes sortes de moyens, ont cherché à l'insuffler dans l'esprit et la pratique de la justice. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais il y a aujourd'hui - et c'est un héritage encore plus grave - un « laxisme forcé », qui tient au fait qu'à certains endroits le service public de la justice ne peut plus être assuré correctement faute des moyens nécessaires.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le garde des sceaux. J'évoquerai simplement les prisons...

Mme Yvette Roudy. Vous proposerez sans doute de les privatiser !

M. le garde des sceaux. ... en soulignant que, dans vingt d'entre elles, le taux d'encombrement dépasse actuellement 200 p. 100...

M. Alain Bonnet. Il n'y a donc pas de laxisme !

M. le garde des sceaux. ... et que, dans cinq d'entre elles, il dépasse 300 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pourquoi ? Parce que le plan établi par M. Peyrefitte consistant à construire 10 000 places en cinq ans a été abandonné par mon prédécesseur en 1981 (*Mêmes mouvements*)...

M. Alain Bonnet. C.Q.F.D. !

M. le garde des sceaux. ... et qu'il n'a été repris, hélas ! que trop tard et partiellement. D'où la situation que nous connaissons actuellement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je suis au regret de constater que la situation que j'ai trouvée en arrivant à la chancellerie est telle qu'il est actuellement impossible, au niveau de la justice, de rendre véritablement opérationnelle une politique de sécurité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le redressement de cette situation occupera évidemment une place prioritaire dans la politique du Gouvernement.

M. Alain Bonnet. On dirait une plaidoirie !

M. le garde des sceaux. Conformément à cet esprit, nous déposerons un projet de loi au cours des prochaines semaines. Dans cette affaire, le Gouvernement propose et l'Assemblée dispose.

M. André Labarrère. Il n'y a pas de 49-3 ?

M. le garde des sceaux. Je terminerai en formulant un souhait. Le débat sur l'abolition de la peine de mort s'est déroulé en dehors des clivages politiques et en fonction des consciences individuelles. Eh bien ! je souhaite que le prochain débat se déroule dans la même sérénité. Si tel ne doit pas être le cas, ce ne sera certainement pas le fait du Gouvernement. Ce ne sera pas non plus, j'en suis sûr, le fait de la majorité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bruno Golinisch. C'est un problème politique !

SITUATION PREOCCUPANTE
DE NOMBREUX ETABLISSEMENTS HOTELIERS

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, les craintes évoquées par les professionnels de l'hôtellerie concernant la désaffection de la clientèle étrangère, notamment américaine, qui se traduit par des annulations massives de réservations, se trouve malheureusement confirmée.

M. André Labarrère. C'est la faute de la droite !

Mme Louise Moreau. Dans le département des Alpes-Maritimes, par exemple, on estime à près de 40 000 nuitées la perte qui en résulte.

Ces chutes de fréquentation, notamment pour les établissements de haut de gamme (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qui sont aussi les plus gros pourvoyeurs d'emplois dans ce secteur, affectent sévèrement la trésorerie de ces établissements. (*Mêmes mouvements.*)

M. Alain Bonnet. C'est le libéralisme ! Tant pis pour eux !

M. André Labarrère. Du temps de la gauche, il y avait les Américains !

Mme Louise Moreau. Du temps de la gauche, c'était pire, messieurs les socialistes !

Dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, les professionnels déployant eux-mêmes des efforts pour inverser cette tendance (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*), quelles dispositions le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour rétablir une meilleure appréciation des conditions de séjour dans notre pays ?

Par ailleurs, le Gouvernement envisage-t-il, comme il serait souhaitable, de ramener de 18,60 p. 100 à 7 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable aux hôtels de haut de gamme ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je rappelle à mes collègues socialistes, à toutes fins utiles, que le taux de 7 p. 100 était appliqué jusqu'en 1981. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R., et sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.]. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est un pourri !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. L'alourdissement de la T.V.A. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Gérard Collomb et M. Alain Vivien. Pourri !

Un député du groupe socialiste. Vous êtes habillé comme un souteneur !

M. le président. Enfin, messieurs, voulez-vous vous tenir convenablement ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le secrétaire d'Etat n'est pas « débraillé. » (*Sourires.*) Je vous prie donc de le laisser s'exprimer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. François Loncle. Il n'est pas respectable !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. L'alourdissement, dis-je, de la T.V.A. sur les hôtels « quatre étoiles » et « quatre étoiles luxe », voté - vous l'avez rappelé, madame le député - par la majorité socialiste en 1981-1982 (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*), s'était inscrit dans le contexte d'une politique plus orientée vers la recherche de recettes nouvelles pour l'Etat que vers le développement des entreprises de tourisme. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Quelle intolérance, messieurs !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Cette taxation est révélatrice de l'état d'esprit qui a caractérisé la gestion précédente.

On croyait s'en prendre aux privilégiés en s'attaquant à un symbole. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) En réalité, on imposait un handicap à des établissements en situation de concurrence directe avec ceux des pays voisins, et l'on provoquait l'effet pervers (*Mêmes mouvements*) du déclassement d'une centaine d'entre eux à la catégorie inférieure.

Est-il possible de revenir en arrière ? Pour ma part, je le souhaite. Mais il est bien évident que, alors que la priorité est à la réduction des déficits publics, on ne pourra à la fois développer fortement les moyens du budget du tourisme et se priver de certaines recettes. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mon administration n'en procède pas moins, en liaison avec la profession hôtelière, à une évaluation des conséquences économiques de cette mesure. Elle pourra ainsi apporter à celle des finances tous les éléments d'appréciation nécessaires.

M. Gérard Collomb et M. Jean-Hugues Colonna. Ridicule !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Mais vous avez évoqué, madame le député, la situation de l'industrie touristique de la Côte d'Azur.

Cette région, plus que d'autres, est victime du retournement brutal de la conjoncture qui vient de s'opérer du fait de la chute rapide du dollar et surtout des répercussions du développement du terrorisme sur l'image de marque des pays européens.

M. André Labarrère et M. Olivier Stirn. Pasqua !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Face à l'effondrement de l'un de nos principaux marchés, M. le ministre de l'industrie et moi-même avons interrogé au plus haut niveau les professionnels du tourisme et des transports, ainsi que les spécialistes de la communication, sur l'opportunité d'une campagne immédiate de promotion aux Etat-Unis.

Le verdict a été unanime : une campagne de cette nature, dans le climat actuel, aurait été lancée en pure perte. L'exemple de la Grèce, de l'Italie, de l'Egypte, qui ont dépensé en vain des budgets de promotion importants au cours de ces dernières semaines, est là pour le confirmer.

Un député du groupe socialiste. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Dans l'imédiat, néanmoins, nous avons encouragé avec succès les professionnels - et je le les en remercie ici publiquement - à prendre des mesures commerciales et d'accueil vis-à-vis de la clientèle étrangère et nous avons invité des grands professionnels et journalistes américains, japonais et australiens à venir les constater sur place.

Simultanément, nous engageons une campagne auprès des Français pour leur montrer qu'ils peuvent trouver en France le dépaysement qu'ils cherchent trop souvent ailleurs.

M. Alain Vivien. Dans un hôtel « quatre étoiles » ? C'est merveilleux !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Mais pour agir avec efficacité vis-à-vis de l'opinion américaine, il faut attendre que le climat se retourne, comme il a, selon nos informations, commencé de le faire.

Dès le mois de juillet, il sera procédé à une étude plus approfondie encore de ce marché et, avec l'aide des grands professionnels français, à une action de relations publiques d'envergure.

Dans le même temps, nous développerons notre action de promotion sur un certain nombre de marchés de substitution, qu'ils soient de tourisme de longue distance - et c'est là qu'ils sont les plus vastes - ou de proximité.

Pour conclure, j'indique à l'Assemblée nationale la volonté du Gouvernement d'aider par tous les moyens l'industrie touristique à se renforcer pour mieux résister, dans l'avenir, à des accidents conjoncturels de ce genre.

J'aurai l'occasion, d'ici à quelques semaines, de faire des propositions tout à fait concrètes à ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.; et sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Collomb. Sur T.F. 1 1

ENTRETIENS ENTRE LA FRANCE ET CERTAINS PAYS
DU MAGHREB SUR LES PROBLEMES LIES A L'IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Willy Diméglio.

M. Willy Diméglio. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et concerne les problèmes liés à l'immigration.

Monsieur le Premier ministre, M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a rencontré successivement son homologue tunisien le 4 avril et son homologue marocain les 25 et 26 avril.

Vous avez vous-même reçu le Premier ministre tunisien le vendredi 18 avril.

M. Raimond s'est, enfin, rendu à Alger les 9 et 10 mai. Il y a été reçu par le président Chadli, auquel il a remis un message que vous lui aviez confié. Il s'est ensuite longuement entretenu avec son homologue, M. Ibrahim.

A la lumière de ces nombreux et récents entretiens, pouvez-vous nous indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement sur les points suivants ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

M. Willy Diméglio. Premier point : en ce qui concerne l'aide au retour des travailleurs immigrés, pensez-vous pouvoir définir des objectifs semblables à ceux qui avaient été décidés par l'accord franco-algérien de décembre 1980 signé par M. Jean François-Poncet, accord qui s'inscrivait dans la ligne de la politique d'aide au retour mise en place par M. Stoléru ? Cet accord prévoyait, je le rappelle, le retour de 30 000 travailleurs et de leurs familles par an, soit près de 300 000 personnes sur quatre ans. Je tiens aussi à rappeler que ce dispositif a été annulé en décembre 1981 par le gouvernement socialiste. *(Applaudissements sur divers bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Deuxième point : quelles mesures comptez-vous prendre, d'une part, pour lutter contre l'immigration clandestine et, d'autre part, à l'égard des immigrés qui contreviennent aux lois de la République ? Quelles conclusions tirez-vous sur ces deux points, des entretiens que vous-même ou M. Raimond avez eus avec les gouvernements algérien, marocain et tunisien ?

Enfin, vous aviez annoncé, monsieur le Premier ministre, dans votre discours de politique générale, une réforme du code de la nationalité. Le Gouvernement compte-t-il déposer un projet de loi en ce sens ? Si tel est le cas, quel calendrier s'est-il fixé ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Je vous précise tout de suite, monsieur le député, que les entretiens que j'ai eus avec mon collègue tunisien à Paris

et avec les autorités marocaines et algériennes à Rabat et à Alger visaient à prendre contact avec les dirigeants de ces trois pays pour aborder toutes les questions internationales ou bilatérales qui nous sont communes, et non pas à engager des négociations spécifiques sur les problèmes liés à l'immigration.

M. Didier Chouat. Heureusement !

M. le ministre des affaires étrangères. Ces derniers sont importants et délicats parce qu'ils concernent des hommes et portent sur les rapports de travail et de coexistence entre des communautés diverses. Ils ont fait l'objet d'un examen particulièrement attentif de la part du Gouvernement qui tiendra compte de tous les facteurs en cause.

Chacun d'entre nous doit avoir à l'esprit que la présence de ces communautés maghrébines importantes en France est liée pour l'essentiel au fait que nous avons dû recourir, il y a plusieurs années, à des travailleurs originaires de ces pays pour concourir à notre développement économique.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Jacques Bompard et plusieurs députés du Front national (R.N.). C'est faux !

M. le ministre des affaires étrangères. Ces travailleurs ont donc droit à notre reconnaissance, à notre considération et, le cas échéant, à notre protection. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Jacques Bompard. La voilà, votre majorité socialiste !

M. le ministre des affaires étrangères. D'un autre point de vue, personne ne peut nier les problèmes que pose la présence de ces communautés étrangères. C'est en ayant à l'esprit ces divers éléments que le Gouvernement a engagé des réflexions en vue d'apporter des solutions. Il n'y a pas de réponse toute faite et il ne proposera à la représentation nationale que des solutions soigneusement élaborées en liaison avec toutes les parties prenantes.

Au stade où en sont ces réflexions, menées sous la responsabilité de plusieurs de mes collègues, en concertation avec moi, je ne puis donner que des indications relatives à l'orientation qui est suivie.

M. Pierre Descaves. On le savait !

M. le ministre des affaires étrangères. S'agissant de l'aide au retour, le Gouvernement a constaté qu'il devenait nécessaire de compléter le mécanisme fixé par le décret du 27 avril 1984.

C'est pourquoi il a l'intention d'étendre le bénéfice de cette aide, qui ne concerne que les salariés en procédure collective de licenciement depuis moins de six mois, à de nouvelles catégories de salariés volontaires, en activité ou demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne le code de la nationalité, notre intention est d'imprimer à la procédure d'acquisition un caractère plus volontariste en subordonnant notamment cette acquisition à la présentation d'une demande de la part du candidat.

Un député du Front national (R.N.). C'est le programme du parti socialiste !

M. le ministre des affaires étrangères. Quant aux étrangers délinquants, nous envisageons de distinguer le cas des étrangers en situation irrégulière de celui des étrangers qui, ayant commis des actes de délinquance, constituent une menace grave pour l'ordre public.

Au sujet de la lutte contre l'immigration clandestine, le Gouvernement étudie actuellement de nouvelles procédures qui devraient permettre, tout en apportant aux intéressés certaines garanties, de faire quitter très rapidement le territoire français aux étrangers en situation irrégulière. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

SUBVENTIONS A S.O.S.-RACISME

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Schenardi.

M. Jean-Pierre Schenardi. Monsieur le président, ma question s'adresse au Premier ministre.

M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports a dit tout à l'heure que certaines subventions allaient être réduites. Or, la presse s'est fait l'écho de déclarations de M. Harlem Désir selon lesquelles l'organisation dont il est le porte-parole...

Mme Paulette Navoux. S.O.S.-Racisme !

M. Jean-Pierre Schenardi. ... aurait récemment bénéficié de plus de 300 000 francs de subvention dont près des deux tiers auraient été accordés par le ministère des affaires sociales, et le tiers restant par le secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

Ces déclarations, non démenties par les ministères concernés, prouvent, monsieur le Premier ministre, que vous menez aujourd'hui, comme avant 1981, une action indécente au plan de la morale et suicidaire par la destruction du tissu social qu'elle engendre.

M. Didier Chouat. C'est vous qui le détruisez.

M. Jean-Pierre Schenardi. Indécente, car dans une période de restrictions, voire de privations, pour certains de nos compatriotes, ces fonds pourraient faire l'objet d'une utilisation prioritaire pour les Français dans le besoin.

Suicidaire, car vous entretenez, aux frais du contribuable français, une organisation subversive, créée par les socialistes et encadrée par des militants trotskistes. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Jean-Pierre Schenardi. Son objectif affirmé est d'embrigader les immigrés et de favoriser l'inscription sur les listes électorales de naturalisés de fraîche date dans l'espoir de peser sur les scrutins.

Faut-il vous rappeler, au risque de se répéter, que les électeurs ont clairement manifesté leur volonté d'une rupture avec la politique socialiste ?

Faut-il rappeler à M. Gaudin, à M. Pandraud ou à M. Griotteray, par exemple, aujourd'hui beaucoup plus discrets sur le problème de l'immigration que pendant la campagne électorale, que leurs électeurs de Marseille, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne n'ont pas voté pour que le Gouvernement finance à coup de millions les officines des partis socialiste et communiste, *a fortiori* les groupes de pression qui militent pour faire de la France un hexagone plurinational ?

On se dispute M. Harlem Désir. Ce n'est pas le changement, c'est la continuité !

Monsieur le Premier ministre, avez-vous, comme le soutient M. Harlem Désir, autorisé et accordé des subventions à cette association ?

Un député du groupe socialiste. Oui !

M. Jean-Pierre Schenardi. Si oui, sur quels critères ? Comptez-vous enfin mettre un terme au financement par le contribuable d'une entreprise dont la finalité sociale est plus que discutable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Facho !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en effet, à la suite d'une demande présentée par l'association S.O.S.- Racisme, le ministère des affaires sociales et de l'emploi et le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme, ont retenu le principe d'un soutien financier pour l'année 1986.

M. Jacques Bompard. Et voilà !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Cette aide ne revêtira pas la forme d'une subvention forfaitaire de fonctionnement, mais elle sera affectée à des actions clairement identifiées et préalablement débattues.

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Lesquelles ?

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Je vais vous le dire ! La première et la principale de ces actions est l'organisation à Paris de la journée du 14 juin destinée à combattre le racisme... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Gérard Collomb. On en a besoin !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. ... le racisme, d'où qu'il vienne !

La position adoptée par le ministère des affaires sociales et de l'emploi et par le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme a été dictée par deux considérations essentielles. La première est que le racisme est intrinsèquement contradictoire avec les traditions de la France et avec les lois de la République. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et socialiste.*)

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. La condamnation que le Gouvernement porte contre le racisme ne comporte aucune ambiguïté et ne s'assortit d'aucune nuance. Je suis certain que cette position ne peut qu'être partagée par l'ensemble des membres de cette assemblée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Didier Chouat. Pas le Front national !

M. François Loncle. Sauf Pasqua !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Pandraud !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. La deuxième considération tient au fait que depuis de nombreuses années les ministères compétents apportent leur aide à divers organismes à but non lucratif, dont la vocation est la lutte contre le fléau que représente le racisme.

Mme Yvette Roudy. Il faut expliquer cela à M. Pasqua !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Les prises de position et les initiatives de ces organismes sont diverses. Notre conception de la liberté d'expression consiste à respecter cette diversité et à soutenir dans toute la mesure du possible des actions qui peuvent donner plus d'écho à la lutte contre le racisme, sans en exclure aucune *a priori*. Nul ne saurait, en effet, s'arroger le monopole d'une telle cause.

Un député du groupe du R.P.R. Bravo !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme et les différents ministères concernés comptent bien, par un soutien renouvelé aux associations de défense des droits de l'homme, et notamment de lutte contre le racisme, signifier qu'ils n'auront à l'égard des comportements racistes aucune complaisance et qu'ils ne ménageront aucun effort...

M. Françoise Loncle. Dites-le à M. Pasqua !

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. ... afin de convaincre que le racisme et la xénophobie sont inacceptables dans une démocratie qui se respecte et afin d'éviter tout amalgame et tout dérapage dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauger. Harlem Désir est un raciste, tout le monde le sait !

PROBLEMES A LA TELEVISION

M. le président. La parole est à M. Jacques Peyrat.

M. Jacques Peyrat. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de la culture.

Un député du groupe socialiste. Il n'est pas là !

M. Jacques Peyrat. « Pas de chasse aux sorcières », avez-vous dit. Alors comment dépolitiser les émissions comme *Sept sur Sept* ?

M. François Loncle. Censeur !

M. Jacques Peyrat. Comme *Droit de réponse* ?...

M. Alain Bonnet. Censeur !

M. Jacques Peyrat. ...où récemment un animateur se gaussait de la justice, pourtant un pilier fondamental de la démocratie...

M. Alain Bonnet. Vous feriez bien de regarder cette émission. Vous y apprendriez quelque chose !

M. François Loncle. Censeur !

M. Jacques Peyrat. ...devant un parterre de jeunes étudiants français, dont l'un avait la faiblesse de croire en elle. Plus récemment, une collaboratrice de cette émission traitait de porcs certains membres de cette Assemblée.

Si la loi de 1881 assure à la presse une liberté totale - que nous approuvons - elle le fait, toutefois, sous réserve du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Comment tolérer une émission aussi débile que *Sexy Folies* ?

Mme Florence d'Harcourt. Très bien !

M. Pierre Forgues. Il ne fallait pas la regarder ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Peyrat. Mme France Roche nous avait habitués à plus d'élégance et d'imagination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. Alain Vivien. C'est l'Ordre moral qui recommence !

M. Jacques Peyrat. S'il existe un besoin de télé-films, pourquoi subir *Dallas* ou *Dynastie* alors que *Ardéchois cœur fidèle*, *Les gens de Mogador* ou même *Châteauvallon*, créations françaises, permettent de débloquer des fonds et de remédier au chômage des jeunes acteurs français, tandis que le développement du théâtre, voire du café-théâtre...

M. François Patriat. Bibi Fricotin !

M. Jacques Peyrat. ... permettrait à tant de jeunes espoirs de se faire connaître ?

Faites revenir, monsieur le secrétaire d'Etat, à la place des paumés, des drogués et autres figures à la moralité douteuse, les héroïnes et les héros d'antan auxquels, sans crainte, nos enfants pourront s'identifier, tels Thierry La Fronde ou Ivanhoé. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. André Labarrère. Bayard !

M. Jacques Peyrat. Nous en avons assez de la laideur ! Gainabourg et Coluche ont remplacé les Frankenstein qui, eux, ne distillaient pas du fiel...

M. Gérard Collomb. Ils sont là !

M. Philippe Marchand. Et Landru !

M. Jacques Peyrat. ...faisaient peur, peut-être, mais pas mal.

M. André Labarrère. Bécassine non plus !

M. Jacques Peyrat. Vous semblez craindre la chasse aux sorcières, monsieur le secrétaire d'Etat. Les socialistes, si diaboliques, ne l'ont pas crainte, eux, en chassant six cents personnes, souvent femmes et hommes de valeur, au terme d'une épuration rapide qui suivit leur accession au pouvoir. Les choses, à cet égard, devraient au moins être remises en l'état et les gens à leur place... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Marie Jacq. Tout cela est faux !

M. Jacques Peyrat. ...et ce, aussi bien à la télévision nationale que dans les télévisions régionales où bon nombre de rédacteurs en chef et de rédacteurs attendent impatiemment le retour de bâton.

Auriez-vous l'intention, monsieur le secrétaire d'Etat, là aussi, de faire jouer la cohabitation et craignez-vous, par pusillanimité, de déplaire aux socialistes ?

M. Pierre Forgues. Allons donc !

M. Jacques Peyrat. Il me paraît difficile de provoquer le grand déclin tellement attendu des décideurs et des entrepreneurs de notre pays dans les domaines économique et social, si vous ne rendez pas justice à ceux qui ont été illégalement privés du fruit de leurs efforts par les socialistes-communistes.

M. Alain Bonnet. Encore !

M. Jacques Peyrat. Nos électeurs ainsi que, d'ailleurs, j'en suis persuadé, ceux des députés qui nous entourent, n'attendent que cela.

M. Alain Bonnet. C'est une obsession ! Il en rêve la nuit !

M. Gérard Collomb. La charte du travail !

M. Jacques Peyrat. Allons, décidez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, la France attend ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. François Loncle. L'Ordre moral !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

M. François Loncle. Les Chouans vont vous répondre !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le choix des programmes, le recrutement des hommes et des femmes à la télévision, dans le secteur public, sont placés sous la seule autorité et relèvent du seul ressort des présidents de chaîne, sous le contrôle exclusif de la Haute Autorité.

M. Pierre Forgues. Voilà une vérité !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Sachez aussi que nous ne tomberons pas dans le piège des socialistes en 1981.

M. François Loncle. Eh non ! Parce que vous ne pouvez pas y tomber !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Nous ne chausserons pas les bottes des coupeurs de tête ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous souhaitons que la réforme du paysage audiovisuel français soit une grande occasion pour ceux qui créent ou qui ont créé et pour tous ceux qui souhaitent demain que l'imagination soit au pouvoir dans notre audiovisuel.

Dans le nouveau paysage audiovisuel, l'idée centrale doit être celle-ci : c'est le public qui commande, c'est le public qui choisit, c'est lui qui accepte ou qui refuse.

Un député du groupe Front national (R.N.). Très bien !

M. Pierre Forgues. Vive la playmate !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. C'est l'idée que les entreprises de l'audiovisuel, qu'elles soient publiques ou privées, doivent être proches de la France et des Français.

M. Didier Chouat. C'est une bonne réponse !

M. Jean Beaufile. C'est beau !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. C'est aussi l'idée de la concurrence et c'est l'idée que demain, les futurs présidents de chaîne, quand la réforme sera opérée...

M. Claude Bertolone. Des menaces ? Est-ce dire que vous allez les changer ?

Un député du groupe Front national (R.N.). Il le faut !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... sauront appliquer les textes et faire fonctionner les entreprises dans un souci d'objectivité et de pluralisme.

M. Pierre Forgeas. Quelle objectivité ?

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Nous ne voulons pas de la censure et nous souhaitons que la liberté des uns soit aussi celle des autres. Nous souhaitons, et c'est le but de notre réforme, rapprocher la télévision des Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Claude Bartolone. Hersant !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

AUGMENTATION DE LA PRIME DE RETREE SCOLAIRE ET DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann.

Mme Jacqueline Hoffmann. Madame le ministre chargé de la santé et de la famille, la famille a fait l'objet de nombreux discours de la part des gouvernements successifs, mais dans la réalité seules les familles ayant de grosses fortunes sont l'objet d'attention.

En effet, une des premières mesures de votre Gouvernement a été de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes, alors que celles-ci continuent de progresser.

Quant aux familles modestes, les plus nombreuses, leurs conditions de vie ne cessent de se dégrader : le S.M.I.C. n'a pas été réévalué depuis le 1^{er} juillet 1985 ; le pouvoir d'achat des prestations familiales continue de baisser, mêmes si elles ont enregistré une majoration de 1,25 p. 100 au 1^{er} janvier 1986 et de 1,25 p. 100 au 1^{er} juillet 1986. Cela a des répercussions directes sur l'emploi et la situation économique de notre pays, qui, dites-vous, vous préoccupe.

N'y aurait-il donc rien à faire ? J'affirme que oui.

Des mesures immédiates peuvent être prises : relever de 50 francs par enfant, dès le mois de juillet, les allocations familiales et porter à 600 francs par enfant la prime de rentrée scolaire et relever les plafonds d'attribution.

Actuellement, 4 579 000 enfants ouvrent droit à une prime de rentrée scolaire de 330 francs pour une dépense totale de 1 511 millions de francs. Ma proposition tendant à la relever à 600 francs par enfant et l'augmentation des plafonds la porteraient à 3 047 millions de francs. La majoration de 50 francs des allocations familiales perçues pour 11 256 000 enfants porterait la dépense à 566 millions de francs.

Il en résulterait un coût total de 3,7 milliards de francs qu'il serait possible de financer avec une partie du produit de l'impôt sur les grosses fortunes, lequel a rapporté 4,7 milliards en 1985.

C'est cela la justice et la vraie solidarité.

Aussi, madame le ministre, je vous demande quelles mesures vous comptez prendre en faveur des familles, afin de mettre en concordance vos discours et vos actes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le décret n° 86-150 du 30 janvier 1986 a porté la base mensuelle de calcul des allocations familiales à 1 662,57 francs à compter du 1^{er} janvier 1986. Le même texte a prévu de porter cette base de calcul à 1 683,35 francs à compter du 1^{er} juillet 1986, soit une hausse de 1,25 p. 100.

Au total, en moyenne annuelle, c'est une hausse de 3,4 p. 100 qui est apportée aux familles en 1986. Ces hausses avaient été calculées sur la base de l'inflation telle qu'elle avait été prévue à la fin de l'année dernière. Malgré le rallen-

tissement de l'inflation, le Gouvernement, qui a déjà eu l'occasion de souligner l'importance qu'il attache à la politique familiale et le caractère prioritaire qu'il lui donne, maintiendra ces revalorisations, qui constituent donc un gain de pouvoir d'achat pour les familles.

C'est ainsi qu'au 1^{er} juillet toutes les allocations familiales seront relevées et qu'il en sera de même de l'allocation de rentrée scolaire, dont le montant est également indexé sur cette base de calcul. Dès lors, à l'occasion de la rentrée de septembre 1986, les familles bénéficieront d'une aide majorée répondant à leurs besoins et traduisant l'effort de solidarité supplémentaire que représente pour nous la politique familiale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION DES COTOREP

M. le président. La parole est à M. Jacques Roux.

M. Jacques Roux. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Elle porte sur les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, plus connues sous le nom de Cotorep.

Si cette question est d'actualité, c'est parce qu'il n'apparaît pas que le collectif budgétaire actuellement en discussion amorce une amélioration du fonctionnement de ces commissions.

Les Cotorep sont l'objet de critiques de plus en plus fréquentes, et leurs décisions pèsent de plus en plus lourdement sur les handicapés et leurs familles, population particulièrement fragile face aux difficultés économiques et sociales. Depuis 1984, elles ont aggravé la sévérité de leurs jugements, notamment en portant le taux d'invalidité à moins de 80 p. 100, seuil au-dessous duquel disparaissent les droits essentiels des handicapés. Elles prennent leurs décisions avec lenteur, mettant parfois plus d'un an à se prononcer, dans certains cas de façon erronée, de plus en plus souvent en l'absence des intéressés, donc sans examen médical des handicapés. Elles tiennent souvent pour quantité négligeable l'avis des médecins de famille. Elles ne sont jamais ce que la loi avait prévu qu'elles fussent, c'est-à-dire un organisme portant une appréciation sur l'état de santé, mais aussi chargé de se prononcer sur l'orientation des intéressés et de proposer les mesures propres à faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Pour remédier à ces défauts, il faudrait d'abord leur donner davantage de moyens matériels et humains. Je rappelle à cet égard qu'il y a déjà plusieurs années que la Cour des comptes a appelé l'attention du Gouvernement sur le manque de personnel de ces commissions. Il faudrait démocratiser leur fonctionnement pour permettre notamment une vraie représentation des handicapés afin d'améliorer leur défense. Il faudrait enfin qu'elles soient plus près des handicapés, et donc décentralisées, à l'instar des commissions cantonales pour l'action sociale, ce qui renforcerait le rôle des conseillers généraux.

Je demande donc à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi quelles sont ses intentions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, dès mon entrée en fonctions auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, j'ai souhaité connaître la situation des Cotorep car j'ai pu mesurer moi-même au niveau local les difficultés de fonctionnement de ces organismes, notamment les délais de traitement des dossiers qui en découlent. Vous n'avez au demeurant guère évoqué cet aspect, alors qu'il est très préoccupant.

En ce qui concerne la première section, qui s'occupe de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et du placement professionnel des handicapés, les délais de prise de décision étaient supérieurs à six mois dans une vingtaine de départements.

En ce qui concerne la deuxième section, qui s'occupe de la délivrance des cartes d'invalidité ainsi que de l'attribution de l'allocation pour adultes handicapés, souvent le seul espoir de ressources, notamment pour les chômeurs sans droits ou

arrivés en fin de droits - et vous connaissez, monsieur le député, le lourd héritage du gouvernement précédent en ce domaine...

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas vrai !

Mme Marie Jacq. Provocateur !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... les délais d'instruction étaient, pour la délivrance des cartes d'invalidité, supérieurs à trois mois dans quarante-huit départements et supérieurs à onze mois dans onze autres.

Pour l'attribution de l'allocation pour adulte handicapé, l'une des plus attendues et des plus délicates à délivrer, les délais étaient inférieurs à trois mois dans trente départements mais supérieurs à ce délai dans quarante-six départements et à six mois dans dix-sept départements ; ils dépassaient même parfois douze mois. Je parle, là, de délais moyens car, si l'on entre dans le détail, les situations peuvent encore être plus difficiles.

M. Paul Chomat. Parlez des refus !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Pour l'attribution de l'allocation compensatrice, les délais étaient inférieurs à trois mois dans trente-quatre départements mais supérieurs à ce délai dans quarante autres, avec parfois des délais dépassant quinze mois. Quand on sait ce qu'une telle allocation peut représenter, on imagine aisément les situations difficiles qui résultent de cette situation.

Certes, des progrès ont été réalisés par rapport aux années antérieures grâce aux efforts des secrétariats et des équipes techniques des Cotorep. Mais on ne peut pas dire, monsieur le député, que les dispositions prises par M. Ralite en 1984 aient réellement porté des fruits en ce domaine.

La situation actuelle ne peut donc en aucun cas être considérée comme satisfaisante et l'objectif du Gouvernement est notamment, en relation avec les associations s'occupant des handicapés et les départements directement concernés par l'allocation compensatrice, de définir les moyens qui permettront de faire enfin fonctionner dans des conditions acceptables ces organismes dont la mission humaine et sociale est primordiale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean Jarosz. Vous n'avez rien dit !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Bruno Gollnisch. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch, pour un rappel au règlement.

M. Bruno Gollnisch. Mon rappel au règlement atrait à une question personnelle, en relation avec le débat d'hier soir. Au cours de ce débat, qui a suscité des remous divers, M. le ministre de l'intérieur a affirmé que, privé du lien de légitimité directe qui l'unissait à son électoralat, le député élu au scrutin proportionnel n'est plus l'élu des citoyens mais le représentant d'une formation politique. Il est revenu à plusieurs reprises sur ce thème.

Pour tous les députés, et particulièrement ceux de notre formation, c'est là une discrimination assez désagréable. En effet, M. le ministre de l'intérieur a oublié deux paramètres essentiels.

D'abord, encore faut-il que cette formation politique trouve des électeurs. Nous ne nous sommes pas autodésignés. Nous avons été désignés, quant à nous, par 2 700 000 électeurs.

En second lieu, je connais peu de députés qui, dans le cadre du scrutin majoritaire d'arrondissement, peuvent se targuer d'être élus sans l'investiture d'un parti. Je ne sais pas que le nombre des députés non inscrits ait été beaucoup plus important dans les chambres précédentes que dans cette assemblée.

Nous avons, pour notre part, le sentiment d'être des députés à part entière, des élus du peuple, élus des ouvriers qui se trouvent étrangers dans leur propre pays, des commerçants et des artisans qui sont victimes du fisc et de la bureaucratie, élus des Français qui se plaignent de l'abaissement international de leur pays, bref de vrais élus, de vrais citoyens et de vrais Français, comme vous l'avez rappelé vous-même, monsieur le président, dans le discours qui a immédiatement suivi votre élection (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 22 mai 1986, à dix heures trente, première séance publique :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986, n° 9, et lettre rectificative n° 84 (rapport n° 148 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 105 de M. Bruno Bourg-Broc, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 106 de M. Jean Brocard, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 110 de M. Jean-Louis Goasduff, au nom de la commission de la production et des échanges).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion et vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par :

MM. Joxe, Jospin, Strauss-Kahn, Malandain, Fleury, Gourmelon, Labarrère, Portheault, Mme Dufoix, MM. Rocard, Quilès, Zuccarelli, Laignel, Mme Nevoux, M. Cathala, Mme Toutain, MM. Pezet, Guyard, Ravassard, Schwartzberg, Laurissegues, Alain Richard, Raymond, Chupin, Garmendia, Badet, Dumas, Dessein, Mitterrand, Mexandeu, Fourré, Lacombe, Billardon, Sanmarco, Wacheux, Fiszbin, Charzat, Mme Roudy, MM. Margnes, Derosier, Bérégozov, Alain Barrau, Leonetti, Pénicaut, Josselin, Nallet, Siffre, Mahtés, Alain Brune, Mme Frachon, MM. Jean-Pierre Michel, Cassaing, Métails, Janetti, Alain Vivien, Auroux, Le Foll, Le Garrec, Le Pensec, Delebarre, Collomb, Lang, Mermaz, Le Baill, Mmes Sicard, Lecuir, MM. Boucheron (Charente), Sapin, Queyranne, Jérôme Lambert, Mauroy, Goux, Evin, Boucheron (Ille-et-Vilaine), Giovannelli, Mlle Stievenard, MM. Worms, Patriat, Lejeune, Beaufils, Schreiner, Santrot, Calmat, Laurain, Nucci, Lemoine, Bartolone.

(Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi [n° 8] relatif à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales, modifié par les amendements n°s 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR ETABLI PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Réunion du mardi 20 mai 1986

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 3 juin 1986 inclus.

Mercredi 21 mai 1986, l'après-midi, à quinze heures :

Questions au Gouvernement.

Jeudi 22 mai 1986 :

Le matin, à dix heures trente :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (nos 9, 84, 148, 105, 106, 110).

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion et vote sur la motion de censure présentée par M. Pierre Joxe et quatre-vingt-six membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Vendredi 23 mai 1986 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (nos 9, 84, 148, 105, 106, 110).

Lundi 26 mai 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, mardi 27 mai 1986, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et mercredi 28 mai 1986, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (nos 9, 84, 148, 105, 106, 110).

Jeudi 29 mai 1986, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (n° 109).

Vendredi 30 mai 1986 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (n° 109).

Lundi 2 juin 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et mardi 3 juin 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (n° 109).

La conférence des présidents n'étant pas suivie d'une séance permettant d'annoncer l'ordre du jour en séance, il y a lieu de prévoir la publication des questions orales inscrites à l'ordre du jour à la suite du compte rendu de la première séance à venir.

ANNEXE

Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 23 mai 1986

Questions orales sans débat :

N° 24. - M. Aymeri de Montesquiou appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés d'application que suscite la récente réforme de la dotation globale d'équipement prévue par la loi n° 85-1352 du 20 décembre 1985, applicable le 1^{er} janvier 1986, avec la coexistence de deux régimes : régime classique des taux de concours pour les grandes et moyennes communes (plus de 2 000 habitants) ; régime des subventions affectées à des opérations précises pour les petites communes (moins de 2 000 habitants). Ce mécanisme a pénalisé les communes qui réalisaient des investissements en fin d'année 1985, début 1986 (parmi les moins de 2 000 habitants). En effet une commune de moins de 2 000 habitants exécutant des travaux fin 1985 et début 1986, suite à des marchés conclus en 1985, se voit privée de la part de la dotation globale d'équipement (2,20 p. 100), sur les dépenses d'investissement réalisées après le 1^{er} décembre 1985. Cette situation résulte du fait suivant. Les travaux effectués en décembre 1985 ont fait l'objet, selon les conditions habituelles des marchés, de situations de travaux arrêtées au 31 de ce mois et remises par les entrepreneurs à l'ordonnateur dans les premiers jours du mois suivant, soit dans ce cas en janvier 1986. Or, à cette date, ces situations n'ont pu être mandatées sur l'exercice 1985, puisque les opéra-

tions budgétaires sont closes dans la section d'investissement le 31 décembre. De ce fait ces opérations n'ont pu être portées sur l'état correspondant du quatrième trimestre 1985, puisque non mandatées durant cette période. Par ailleurs, la poursuite de ces travaux durant l'année 1986, en exécution de marchés conclus en 1985, ne peut donner lieu à prétendre au nouveau régime, puisque ces investissements étaient engagés avant le 1^{er} janvier 1986, et avaient reçu un commencement d'exécution à cette date. Il lui demande si, dans ce cas précis exposé ci-dessus, il ne pourrait être prévu une solution de rattrapage pour cette situation pénalisante frappant les petites communes de moins de 2 000 habitants.

N° 27. - Des chutes de neige d'une rare abondance se sont abattues sur l'Ariège les 30 et 31 janvier 1986. En quelques heures, les liaisons électriques, téléphoniques et routières ont été coupées, ce qui a entraîné la paralysie de tout le département et la mise en œuvre du plan Orsec. Les services publics n'ont été rétablis qu'au bout de plusieurs jours dans les zones les plus touchées grâce à la contribution importante apportée par les communes et le département. Ces intempéries ont provoqué d'importants dégâts, particulièrement dans la zone de montagne et de piedmont : une entreprise du pays d'Olmes qui employait cinquante-sept personnes a été gravement sinistrée ; elle a pu être maintenue en activité et réinstallée grâce à l'action immédiate entreprise avec le concours du ministère de l'industrie. A ce jour, les autres problèmes restent sans solution. Les exploitants agricoles sinistrés ont subi des pertes indirectes très lourdes, certains devront même cesser leur activité s'ils ne reçoivent pas une aide exceptionnelle pour réparer les dégâts. Des installations artisanales ont supporté des préjudices compromettant gravement leur avenir. Enfin, les collectivités locales ont dû engager des dépenses de déneigement et de secours exceptionnelles et se trouvent maintenant confrontées à la coûteuse réparation du réseau routier et des édifices publics. Devant cette situation restée sans solution à ce jour malgré ses nombreuses questions, M. Augustin Bonrepaux demande à M. le Premier ministre quels moyens il envisage de mettre en œuvre pour secourir toutes les activités économiques en difficulté, venir en aide aux exploitants agricoles gravement sinistrés et pour aider les collectivités locales, département et communes, à réparer les dommages subis par le réseau routier et les édifices publics au cours de ces intempéries.

N° 26. - Mme Paulette Nevoux attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le douloureux problème des enfants de mère française et de père algérien, qu'un jugement de divorce a confié à leur mère, mais que leur père a enlevés. Beaucoup d'enfants sont concernés et il est urgent de trouver une solution afin de ne pas laisser se dégrader une situation désespérante pour les mères. Une convention est en cours d'élaboration et elle souhaiterait savoir aujourd'hui où en sont les négociateurs de cette convention. D'autre part, un médiateur, M^o Bouchet, avait été nommé en France, pour faciliter la négociation de ces dossiers. Qu'en est-il aujourd'hui de sa mission.

N° 28. - M. Gilbert Mitterrand appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les très graves conséquences pour l'Aquitaine et le Libournais de la décision d'arrêter les travaux de construction de l'école technique normale des armements terrestres à Saint-Denis-de-Pile (Gironde). La décentralisation de cette école et son implantation en Aquitaine, près de Libourne, ont été décidées voici plus d'un an et ont toujours été confirmées depuis. Le travail remarquable des services du génie, des architectes, de l'administration, des entreprises consultées, et le soutien des élus locaux à cette époque ont permis de trouver des terrains, d'établir un projet architectural, de passer les marchés, de signer les contrats, et de commencer les travaux de construction. Les raisons du transfert de cette école vers Libourne étaient liées à la fois à une réelle volonté gouvernementale de décentralisation et aux nécessités d'améliorer les conditions de fonctionnement d'établissements devenus trop à l'étroit. Mais vos services savent également qu'une raison majeure de cette décision tient aussi à des motifs de sécurité puisque le transfert de cette école permet de libérer un site bien protégé pour des établissements militaires dont l'Etat voulait renforcer la protection. La région Aquitaine et le Libournais qui accueillent cette école voyaient là un remarquable pôle de développement de leur économie locale, notaient avec satisfaction que les entreprises locales du bâtiment avaient obtenu les marchés et que les emplois qui y sont liés étaient confortés ; la région Aquitaine et le Libournais enregistreraient des retombées importantes et diverses liées à la présence, aux besoins prévus et prévisibles d'un tel établissement, se félicitaient de voir ainsi renforcées les zones rurales et semi-rurales du nord-est de la Gironde, et voyaient confortée l'existence d'une industrie régionale de l'armement en Aquitaine.

taine par la formation de techniciens supérieurs sur place. La présence de ces entreprises et d'une université proches justifiaient le choix de l'Aquitaine pour les besoins de cette école, et représentaient autant d'atouts pour le Libournais alors en mesure de drainer vers sa zone géographique un potentiel inestimable de cadres, techniciens, et universitaires porteur d'avenir pour le développement d'activités nouvelles. Aujourd'hui, tout ceci serait arrêté alors que les travaux ont commencé. Les conséquences négatives sont, pour certaines, immédiates : perte de marchés, perte d'emplois (près de 300 personnes concernées). C'est pourquoi la poursuite des travaux semble le moyen le plus sûr et le moins préjudiciable à l'heure actuelle pour éviter de telles conséquences et pour éviter les très lourdes pénalités que l'Etat aura à payer pour indemniser les entreprises. Les motifs invoqués à ce jour pour arrêter ces travaux sont-ils assez graves et à la hauteur des conséquences dommageables envisagées ? En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions et lui exposer les raisons de ce choix inquiétant pour le Libournais qui avait obtenu cet outil de développement qu'on veut lui reprendre aujourd'hui dans de mauvaises, coûteuses, et injustes conditions.

N° 16. - M. Pierre Pascallon attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur la grande inquiétude de la région d'Issoire et du Val d'Allier durement touchée par la crise et les restructurations et qui vient encore d'être frappée par le grave accident survenu le 24 mars 1986 à l'usine Cegedur d'Issoire. Cette dernière catastrophe, aux répercussions économiques importantes, aggrave en effet la situation du bassin d'emploi du Val d'Allier. Il lui demande donc d'abord s'il ne paraît pas souhaitable : que l'objectif du maintien de l'emploi existant sur le site soit clairement affirmé ; que l'on puisse maintenir en activité les salariés ainsi que préserver leur rémunération dans l'attente du redémarrage total de l'outil de production ; que des moyens financiers et techniques exceptionnels soient mobilisés par le groupe Pechiney avec l'aide, si nécessaire, de l'Etat, de la région et des collectivités territoriales afin d'accélérer la reconstruction de l'outil de production dans l'attente d'un règlement du dossier par les assurances compétentes. Mais la région d'Issoire et le Val d'Allier ont été surtout traumatisés par les difficultés de Ducellier. On sait que Valéo, propriétaire à 100 p. 100 de Ducellier depuis mai 1984, a annoncé en avril 1985 un plan de restructuration des activités Ducellier du Val d'Allier se traduisant par 1 800 suppressions d'emplois dans les unités de la région et 1 200 à Issoire. L'établissement Ducellier de cette dernière ville (1 218 salariés en mars 1985) a dû fermer le 31 octobre 1985, les productions de cette unité (projecteurs et démarreurs) étant réparties entre Cibié et Paris-Rhône à la suite d'une restructuration du secteur machines tournantes de Valéo. Il lui fait part des préoccupations de la région d'Issoire et du Val d'Allier face aux nouvelles restructurations qui pourraient avoir lieu dans les unités Valéo en cas d'absorption de Valéo par le groupe italien De Benedetti. Il rappelle que Carlo De Benedetti détient déjà 19 p. 100 du capital de Valéo. L'industriel transalpin a lancé le 14 mars dernier une O.P.A. pour l'achat de 16 p. 100 supplémentaires. Cette O.P.A. a été retardée par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, qui a décidé le 23 avril de classer « défense » le dossier Valéo en s'appuyant pour cela sur la fabrication par le groupe de boîtes de vitesses destinées à des chars de combat. Il lui demande quelle est en définitive la position du Gouvernement vis-à-vis de Valéo, aujourd'hui numéro deux français des équipementiers européens. Quelles assurances peut-il lui apporter sur le devenir des unités Valéo du Val d'Allier et en particulier sur le devenir de l'unité d'Issoire qui a repris ses activités en 1986 ? De façon plus large, quelles mesures entend-il prendre pour cette région sinistrée qui n'a pas été classée - à tort - par le Gouvernement précédent comme pôle de conversion.

N° 21. - M. Olivier Marlière attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur la situation particulière du laminoir à profilés lourds d'Unimétal-Trith-Saint-Léger (près de Valenciennes dans le département du Nord), dont l'arrêt a été décidé par le gouvernement précédent. Il lui rappelle que le train à poutrelles de Trith-Saint-Léger est le seul capable en France de produire des profilés lourds et qu'il constitue avec ses ateliers de parachèvement spéciaux un ensemble unique au monde. Le laminoir de Trith est par ailleurs situé au cœur d'une région qui a déjà beaucoup souffert des restructurations de l'industrie sidérurgique et perdu 12 000 emplois en dix ans. L'arrêt de son exploitation, conjugué avec celui de la filière fonte de l'usine des Dunes d'Ascométal, aurait pour conséquence d'affaiblir dangereusement Usinor-Dunkerque qui alimente ces deux unités. D'autre part, l'usine de Trith est celle qui pèse le moins sur le déficit

actuel d'Unimétal et le principe de sa fermeture condamne un outil techniquement performant tout en portant gravement atteinte à l'indépendance industrielle de la France. Enfin, l'analyse du marché des produits longs et l'existence d'un plan de restructuration de l'usine, conçu en fonction des objectifs assignés à la sidérurgie française pour la fin de l'année 1987, permettent d'assurer définitivement la viabilité, voire la rentabilité de l'exploitation. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire savoir dans quelles conditions le maintien du train à poutrelles d'Unimétal-Trith-Saint-Léger peut être envisagé.

N° 25. - M. Joseph-Henri Maujotian du Gasset expose à M. le ministre de l'agriculture que l'un des problèmes sociaux qui motive, à l'heure actuelle, l'agriculture en ce qui concerne le droit à la retraite est à la fois la question de la pension d'invalidité et celle de la retraite de vieillesse au titre de l'incapacité. Pension d'invalidité : les exploitants agricoles peuvent, suivant les dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 76-761 du 5 août 1976, bénéficier d'une pension d'invalidité lorsque, en raison de leur état de santé, ils sont reconnus inaptes à l'exercice de la profession agricole avant l'âge de soixante ans. Toutefois, ce même article stipule que les chefs d'exploitation peuvent bénéficier d'une pension d'invalidité si, en raison de leur état de santé, ils présentent avant l'âge de soixante ans une invalidité réduisant au moins de deux tiers leur capacité à l'exercice de la profession agricole, à condition qu'ils n'aient exercé cette profession au cours des cinq dernières années qu'avec le concours de leur conjoint et d'un seul salarié ou d'un seul aide familial. Retraite de vieillesse au titre de l'incapacité : les exploitants agricoles bénéficient d'une retraite de vieillesse à l'âge de soixante ans lorsque, en raison de leur état de santé, ils présentent une incapacité de 50 p. 100 à l'exercice de la profession agricole et sous réserve qu'ils n'aient exercé cette profession au cours des cinq dernières années qu'avec l'aide de leur conjoint et d'un seul salarié ou d'un aide familial. Ces dispositions sont codifiées à l'article 1122 du code rural et ont été prévues par la loi n° 71-1132 du 31 décembre 1971. Ces dispositions confirmées par diverses circulaires du ministère de l'agriculture, dont les plus récentes du 6 août 1984 et du 13 mars 1985, connaissent des difficultés d'application en raison des spécificités de l'agriculture, et surtout dans certains domaines tels que la viticulture et le maraîchage. Aussi il n'est pas rare de voir des chefs d'exploitation justifiant d'un taux d'incapacité ou d'incapacité au travail suffisant mais dont les conditions administratives ne leur permettent pas de bénéficier soit de la pension d'invalidité, soit de la retraite de vieillesse agricole, car les conditions administratives édictées par les textes susmentionnés ne tiennent pas compte de la réalité de l'exploitation agricole. Il lui demande s'il est dans ses intentions d'apporter une solution à ce problème de pension d'invalidité et de retraite, problème soulevé le plus souvent par la collaboration de main-d'œuvre occasionnelle (vendangeurs notamment).

N° 23. - Le 22 mai 1986 doit se dérouler, à Paris, une réunion extraordinaire du comité central d'entreprise du groupe Vallourec. Dans l'attente des décisions qui seront prises, on peut d'ores et déjà penser que 1 102 suppressions d'emplois pourraient être annoncées (soit 699 ouvriers, 366 E.T.A.M. et 47 cadres). Cela concernerait les établissements suivants : usine d'Anzin, usine d'Aulnoye-Aymeries, siège social C.E.V. (Centre d'études de Vallourec) d'Aulnoye-Aymeries, usine de Louvroil, C.T.I.V. (Centre de traitement de l'information Vallourec) de Saint-Saulve (unités toutes situées dans le Nord), usine de Vitry-le-François (Marne), usine de Laigneville (Oise), usine de Deville-lès-Rouen (Seine-Maritime), atelier Corger de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis). Ces restructurations, qui s'ajoutent à celles de 1984 que la direction annonçait comme devant être les dernières avant une reprise durable, provoquent une vive inquiétude dans la population. Au lieu de préconiser la reconquête du marché intérieur (194 000 tonnes de tubes sont importées, chaque année, en France), Vallourec a poussé sa spécialisation à l'extrême, ce qui aboutit à des activités en dents de scie. Des moyens existent pour sauver l'emploi : il faut notamment que Vallourec prenne toute sa part dans l'augmentation de la consommation mondiale du tube. M. Jean Jarosz interroge M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur les initiatives qu'il compte prendre pour relancer la consommation française du tube, principale activité liée à l'industrie pétrolière ; il lui demande quelles mesures il compte adopter pour sauvegarder l'emploi dans des régions déjà fortement éprouvées.

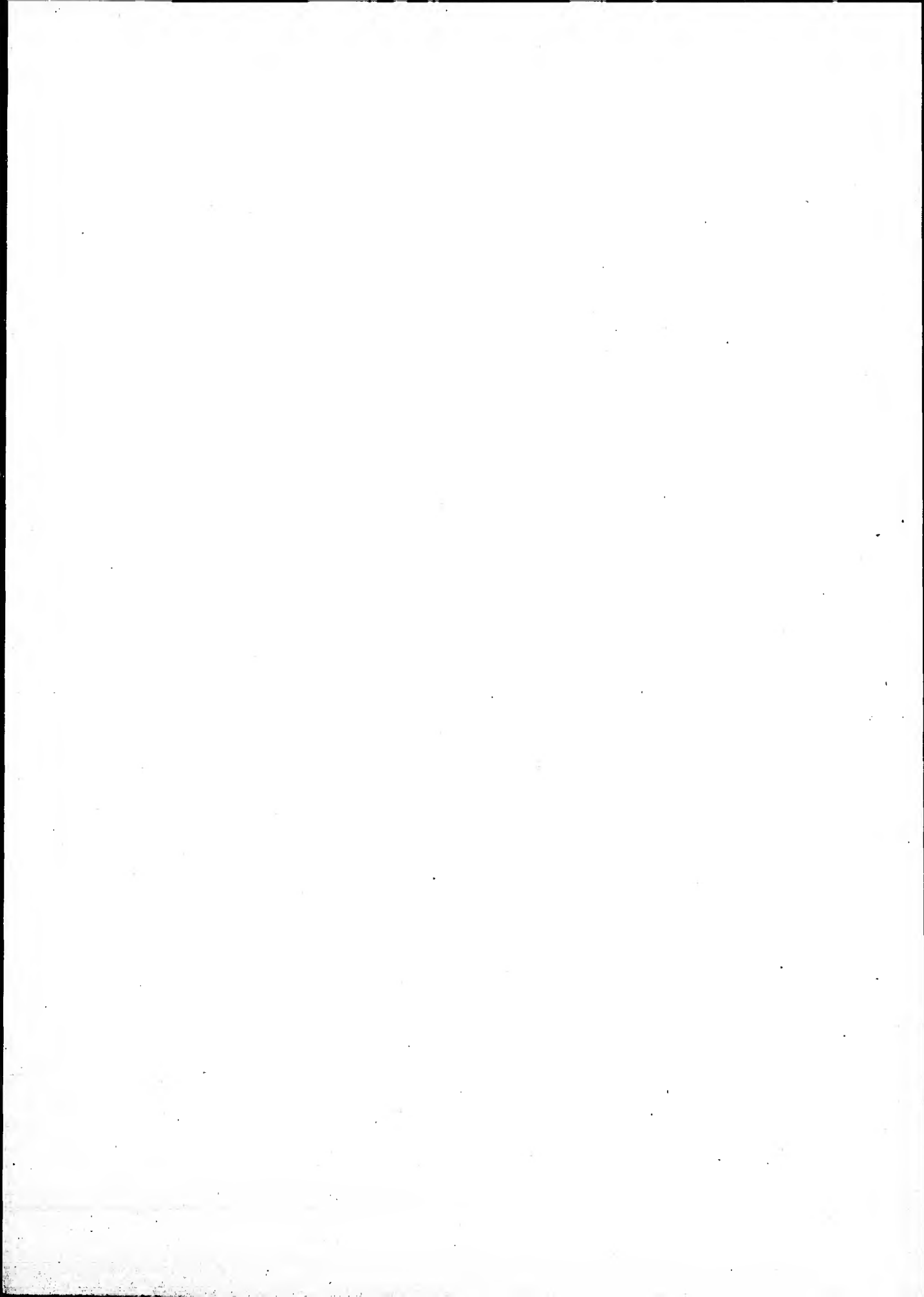
N° 18. - M. Jean-Claude Dalbos s'étonne auprès de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, de l'intention annoncée par les banques nationalisées de faire payer une « taxe de tenue de compte » pour

couvrir les frais de gestion et les prestations assurées aux utilisateurs. Or, ceux-ci sont déjà choqués par le fait que les fonds qu'ils laissent sur leur compte bancaire ne sont nullement rémunérés alors que leur découvert est très lourdement pénalisé. Les pays étrangers qui ont institué une telle taxe rémunèrent en échange les fonds qui leur sont confiés en compte courant. La création d'une taxe bancaire serait d'autant plus mal ressentie que le Gouvernement fait au contribuable obligation de payer par chèque toute somme supérieure à 2 000 F, de même que de recevoir leur traitement par ce même moyen. Ce seront donc les citoyens à petits revenus qui seront les plus lésés. Mais même si la taxe retenue était très faible, le problème qui se pose serait avant tout un problème de principe. Il lui demande, tant que les banques sont encore nationalisées, que le Gouvernement se prononce fermement sur ce problème en défendant les titulaires de comptes de dépôt, laissant éventuellement demain, après la dénationalisation, jouer la concurrence entre les banques à service payant et celles qui assurent gratuitement la gestion de l'argent confié par leurs clients.

N° 30. - Les temps d'austérité que nous vivons concernent, au premier chef, les fonctionnaires dont le traitement est bloqué. Il est vrai qu'il est nécessaire de cantonner le déficit budgétaire dans des limites acceptables. Mais tous les fonctionnaires ne sont pas logés à la même enseigne de la rigueur. Les trésoriers-payeurs généraux n'ont jamais gagné autant d'argent grâce au mécanisme des remises sur les emprunts d'Etat placés par leurs collaborateurs, car l'Etat, pour couvrir son découvert, n'a jamais autant emprunté. Cela permet à ces hauts fonctionnaires de percevoir des rémunérations globales pouvant aller jusqu'à 120 000 F par mois, parfois plus selon un ouvrage récent. Cette situation serait illégale : les remises, constituant une rémunération publique accessoire, ne doivent pas excéder 100 p. 100 du traitement de base. Aussi M. Jean-Claude Martinez demande-t-il à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, si les règles en matière de cumul de rémunérations s'appliquent aux remises et primes diverses perçues par les trésoriers-payeurs généraux et, quelle que soit la réponse à cette question, s'il envisage de plafonner les revenus des trésoriers-payeurs généraux détenteurs des « plus lucratifs privilégiés » de la fonction publique, afin que l'austérité s'applique à tous. Il est choquant que les difficultés financières de l'Etat puissent enrichir certains fonctionnaires. Si ces mécanismes de rémunération, survivances de la Ferme générale, ont pu être justifiés par la responsabilité de caisse des comptables publics à une certaine époque, les mécanismes de caution solidaire et d'assurance ont vidé de tout sens cet argument. D'autre part, il aimerait connaître selon quelles bases sont réparties à l'intérieur d'un même poste comptable les remises. Est-il exact, comme le bruit en court parfois, que dans certains cas, les

chefs de postes prélèvent, sous forme de rémunération accessoire, la moitié du montant total des remises, le personnel se partageant l'autre moitié. En outre, quel est le régime fiscal des rémunérations accessoires et primes perçues par les trésoriers-payeurs généraux : sont-ils soumis en totalité à l'impôt sur le revenu. Enfin, il n'est pas normal que dans le rapport Douyère pour le budget 1986 le montant de la rémunération des conservateurs des hypothèques soit le seul que l'administration ait refusé de fournir au rapporteur du budget de la fonction publique : ces faits se reproduiront-ils à l'avenir ?

N° 29. - M. Jean-Claude Cassaing appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur les rumeurs, tantôt démenties, tantôt renouvelées, faisant état de la suppression de la région S.N.C.F. de Limoges à l'horizon 1988. En tant que député et vice-président de la région du Limousin, délégué au développement économique, il voudrait lui faire part de la profonde émotion qui s'est emparée de l'opinion publique de sa région. La loi de décentralisation de 1982, puis la loi sur l'élection au suffrage universel des conseillers régionaux, qui ne sont pas contestées par l'actuelle majorité, ont institutionnalisé le territoire de région, collectivité locale à part entière. Aussi la région du Limousin a-t-elle passé avec la S.N.C.F. une convention régionale. C'est donc avec surprise et consternation que nous avons appris qu'un prochain comité d'entreprise S.N.C.F. devrait étudier le projet de suppression de la région S.N.C.F. de Limoges à partir du 1^{er} janvier 1988. Il est inutile de souligner que tous les élus socialistes du Limousin sont totalement opposés au démembrement de la région S.N.C.F. de Limoges : la Haute-Vienne rejoindrait la région de Tours, la Creuse celle de Clermont-Ferrand, et la Corrèze celle de Toulouse. Inutile aussi d'indiquer que la région Limousin, qui consacre beaucoup de ses forces au soutien de l'emploi, ne peut accepter l'hypothèse de ce démembrement de la région S.N.C.F. de Limoges qui concerne directement huit cents emplois. Une telle décision met en cause la réalité et l'intégrité de la région et dépasse, par conséquent, le simple cadre d'une décision technique que la S.N.C.F. serait seule habilitée à prendre. De plus, toute suppression unilatérale de la région S.N.C.F. de Limoges remettrait aussi gravement en cause la collaboration fructueuse entre la S.N.C.F. et la région du Limousin. Il lui demande si le Gouvernement de M. Jacques Chirac, élu du Limousin, a donné son accord à la suppression de la région S.N.C.F. de Limoges et quelles sont les recommandations qu'il envisage de transmettre à la direction générale de la S.N.C.F. pour assurer à la région du Limousin, collectivité locale à part entière, une place égale en droits et obligations à celle des vingt et une autres régions de notre pays.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	106	806	
33	Questions 1 an	106	826	
83	Table compte rendu.....	50	82	
83	Table questions.....	50	80	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 an	86	606	
36	Questions 1 an	86	631	
86	Table compte rendu.....	50	77	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
86	Table questions.....	30	49	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
07	Série ordinaire..... 1 an	664	1 803	
27	Série budgétaire 1 an	198	293	
	DOCUMENTS DU SENAT :			DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 29, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 46-78-82-31 Administration : 46-78-81-38 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
08	Un an.....	664	1 488	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon les zones de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

